



Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Élimination des Déchets

Année 2024

Sommaire

1	Éléments importants de l'année 2024	6
2	Le territoire de Bourges Plus	8
3	Organisation du service	9
4	Typologie des déchets et modalités de prise en charge	10
4.1	Les grands types de déchets.....	10
4.2	Les modalités de gestion selon les types de déchet.....	10
4.3	Les conséquences en termes de quantification des déchets produits.....	12
5	La précollecte	13
5.1	Les bacs roulants	13
5.2	Sacs poubelles	15
5.3	Les colonnes d'apport volontaire	15
5.4	Les colonnes pour la collecte du textile	16
6	Modalités de collecte	17
6.1	Collecte en Porte à porte et en apport volontaire	17
6.1.1	Collecte en porte à porte.....	17
6.1.2	Collecte en apport volontaire.....	17
6.2	Fréquences de collecte	18
6.3	Moyens humains et matériels, indicateurs relatifs à la collecte	18
6.3.1	Collecte en porte à porte.....	18
6.3.2	Collecte en Apport volontaire	19
6.3.3	Collecte des encombrants	19
6.4	Le règlement de collecte	20
7	Ordures Ménagères résiduelles (OMr).....	21
7.1	Résultats de collecte.....	21
7.2	Traitement des OMR	22
7.2.1	Liste des installations utilisées en 2024.....	22
8	Les déchets recyclables	23
8.1	Résultats de collecte.....	23
8.2	Devenir et valorisation	23
8.3	La Société Publique Locale Tri Berry Nivernais.....	25
9	Les déchets alimentaires	26
9.1	Expérimentation sur les déchets auprès des habitants.....	26
9.2	Les déchets alimentaires des établissements et événementiels	27
10	Synthèse sur les ordures ménagères et assimilées	28

10.1	Quantités totales collectées	28
10.2	Synthèse sur les modalités de traitement.....	29
11	Déchets occasionnels : les déchèteries	30
11.1	Organisation générale	30
11.2	Les évolutions récentes	32
11.2.1	Nouvelles filières de tri.....	32
11.2.2	Vidéoprotection.....	33
	Quatre Vents et Saint-Doulchard	33
11.2.3	Ajout de colonnes à papier.....	34
11.3	Fréquentations	34
11.4	Performances	35
12	Autres déchets occasionnels : les encombrants.....	38
13	Synthèse sur les déchets ménagers et assimilés.....	39
13.1	Les grands enjeux réglementaires.....	39
13.2	Les résultats en matière de production et traitement des déchets ménagers et assimilés	40
13.3	Gisement de déchets restant à valoriser dans les OMr : résultat des caractérisations	43
14	Relations usagers et actions de sensibilisation	45
14.1	Relations usagers.....	45
14.2	La sensibilisation :.....	46
14.2.1	La sensibilisation au compostage domestique.....	46
14.2.2	La sensibilisation des scolaires à une prévention des déchets.....	46
14.2.3	La participation à divers événements.....	46
15	. Synthèse du Programme Local de Prévention des Déchets (PLPD)	49
16	Indicateurs financiers	50
16.1	Les principaux marchés	50
16.2	Montant annuel des dépenses du service et modalités de financement	51
16.3	Modalités d'établissement de la Redevance Spéciale	52
16.4	Montant des soutiens reçus par les éco organismes	52
16.5	Montant des recettes perçues au titre de la valorisation	53
16.6	Synthèse sur les recettes	53
17	Perspectives 2025.....	54

Le présent rapport est établi conformément au Décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets dont notamment des compléments sur le contenu des rapports annuels sur le prix et la qualité du service. Ce décret définit les éléments techniques et financiers qui doivent être présentés à l'assemblée délibérante.

La Communauté d'Agglomération de Bourges assure depuis le 1^{er} janvier 2010 la compétence optionnelle « *protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie* » se déclinant en « *lutte contre la pollution de l'air, lutte contre les nuisances sonores, soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie, élimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés dont la collecte* ».

Ce rapport fait le bilan des données techniques et financières relatives à l'année 2024 pour la compétence collecte, valorisation et traitement des déchets ménagers et assimilés.

1 Éléments importants de l'année 2024

Centre de tri mutualisé

Le centre de tri mutualisé de la SPL est entré en service en janvier 2023. Cet équipement exploité par Paprec, pour le compte de la SPL TRIINC, a fait l'objet de différents réglages la première année ; l'année 2024 lui a permis d'atteindre les performances attendues.

Biodéchets et modification des fréquences de collecte

Le scénario retenu fin 2023 à l'issue des expérimentations a été le suivant : le déploiement du compostage domestique pour tous les habitants disposant d'un jardin le souhaitant et la mise en place d'une collecte en points de regroupement pour les autres. Ce choix s'est accompagné de la décision du passage à une collecte toutes les 2 semaines pour la majorité des usagers du territoire

L'année 2024 a été consacrée :

- Au déploiement du compostage domestique auprès de tous les habitants volontaires et disposant d'un jardin. Des réunions publiques ont été réalisées dans toutes les communes suivies de sessions de sensibilisation à destination des habitants à l'issue desquelles un composteur leur a été mis à disposition.
- A un travail avec les communes, les établissements produisant des déchets alimentaires en quantité (écoles, collèges, lycées, restaurants, ...), les bailleurs sociaux pour définir les lieux d'implantation des abribacs et bacs.

L'objectif était que l'ensemble des usagers dispose d'une solution pour gérer séparément ses déchets alimentaires pour le 31 décembre 2024.

A compter du 27 janvier 2025, la collecte des déchets alimentaires a débuté et s'est accompagnée d'une baisse de fréquence de collecte des OMr et de la Collecte sélective.

Programme Local de Prévention des Déchets

La promotion du compostage individuel, la tenue de réunions dans les communes et l'organisation de réunions de sensibilisation au compostage individuel ont mobilisé les moyens de l'équipe afin de préparer au mieux les changements de fréquence de collecte et de mise en place du tri à la source des déchets alimentaires début 2025.

Déchèteries

L'année 2024 a donné lieu à la mise en place de nouvelles filières (jeux, bricolage, sport...) organisées par différents éco-organismes pour favoriser le réemploi et le recyclage, conformément à la loi AGECL.

Parallèlement, depuis fin 2023, les déchèteries de Quatre Vents et Saint-Doulchard sont équipées de vidéoprotection, réduisant vols et dégradations, améliorant le tri, et augmentant les tonnages de métaux et de déchets d'équipements électriques et électroniques (+56%) générant ainsi un gain de 33 275 €.

En raison de demandes récurrentes d'usagers pour se débarrasser de papiers en grosse quantité (déménagements, débarras), des colonnes à papier ont été réinstallées dans toutes les déchèteries.

Pré collecte - Collecte

Afin de préparer la baisse de fréquence de la collecte des recyclables en janvier 2025, tous les foyers de l'agglomération concernés par la baisse de fréquence (à l'exception des centres villes de Bourges et Mehun sur Yèvre, des résidences d'habitation dont les fréquences de collecte sont maintenues à l'identique,..) disposant d'un bac jaune ont été enquêtés par la société SULO afin d'évaluer avec eux la nécessité de les doter d'un bac jaune plus grand. Pour ceux le nécessitant, l'entreprise a procédé ensuite à un échange de bacs.

Pour le bac vert, les dispositions prises en matière de gestion séparée des déchets alimentaires et l'amplification du geste de tri doivent permettre aux habitants de pouvoir stocker leurs OMr pendant deux semaines sans que cela ne nécessite un bac plus grand.

Finances

La hausse du coût de la gestion des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) s'est poursuivie mais de manière beaucoup moins importante que les années précédentes avec une augmentation de 5,7% par rapport à 2023.

Consultations

Les principales consultations lancées en 2024 :

- La prise en charge des déchets des déchèteries (fourniture de bennes, évacuation, traitement et valorisation)
- L'acquisition de composteurs individuels
- L'acquisition d'abri-bacs pour les déchets alimentaires
- Sensibilisation à la pratique du compostage individuel

2 Le territoire de Bourges Plus

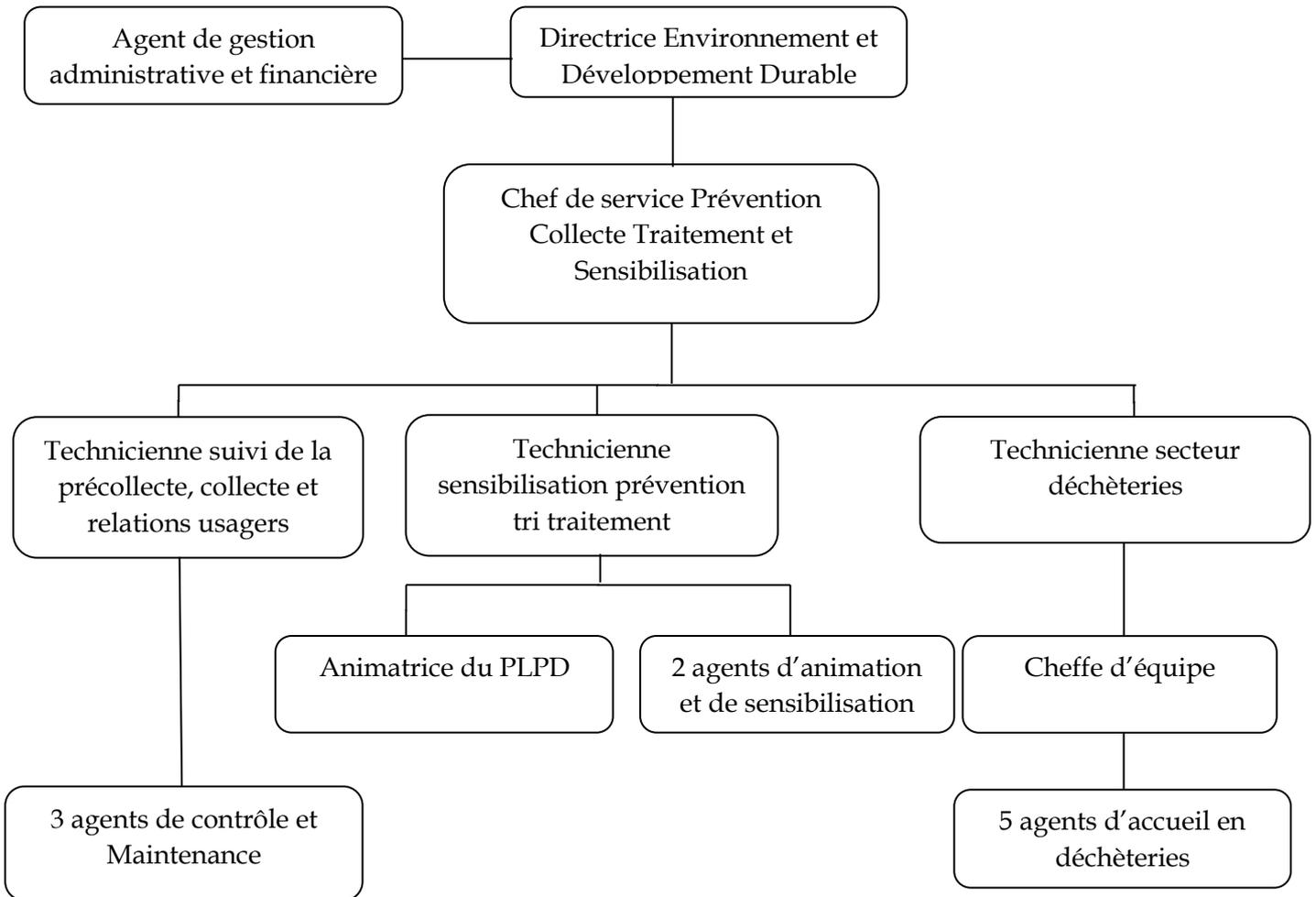
La Communauté d'Agglomération de Bourges comprend 17 communes et totalise ainsi 102 172 habitants sur la base des chiffres de l'INSEE de 2022 :

- Avec 64 238 habitants, Bourges concentre 63% de la population de l'agglomération.
- Saint-Doulchard, Mehun-sur-Yèvre et Saint Germain-du-Puy, sont les trois autres pôles importants.
- Trouy et La Chapelle-Saint-Ursin sont les deux autres communes du pôle aggloméré, elles comprennent une population comprise entre 3 000 et 4 000 habitants.
- Les communes de Marmagne, Plaimpied-Givaudins et Berry-Bouy avec 1 000 à 2 000 habitants constituent les pôles de proximité.
- Les autres communes de moins de 1 000 habitants ont un caractère plus rural : Annoix, Arçay, Lissay-Lochy, Morthomiers, Saint-Just, Saint-Michel-de-Volangis, le Subdray, Vorly.

	Population municipale					
RPQS	2010	2020	2021	2022	2023	2024
Recensement INSEE	2007	2018	2019	2020	2021	2022
Annoix	229	235	237	240	245	251
Arçay	476	505	500	493	487	488
Berry-Bouy	1 113	1 191	1 183	1 172	1 168	1 171
Bourges	71 155	64 668	64 541	64 362	63 702	64 238
La Chapelle Saint Ursin	3 208	3 609	3 663	3 674	3 692	3 687
Lissay-Lochy		227	229	228	227	226
Marmagne	1 996	1 937	1 922	1 916	1 905	1 934
Mehun-sur-Yèvre		6 574	6 555	6 502	6 448	6 394
Morthomiers	673	762	763	765	790	815
Plaimpied-Givaudins	1 678	2 019	2 069	2 091	2 108	2 104
Saint Doulchard	8 941	9 549	9 607	9 664	9 645	9 650
Saint Germain du Puy	4 846	5 079	5 041	4 995	4 924	4 852
Saint Just	586	650	657	653	650	646
Saint Michel de Volangis	439	459	451	463	464	466
Le Subdray	826	1 024	1 012	990	979	968
Trouy	3 826	3 953	3 953	3 977	4 005	4 034
Vorly		238	243	249	248	248
TOTAL	99 992	102 679	102 626	102 434	101 687	102 172

3 Organisation du service

Le service prévention et gestion des déchets était composé au 31 décembre 2024 de 17 agents conformément à l'organigramme ci-dessous :



4 Typologie des déchets et modalités de prise en charge

4.1 Les grands types de déchets

Les déchets produits se répartissent en deux grandes catégories :

- les déchets ménagers et assimilés ;
- les déchets de la collectivité.

Les premiers sont ceux produits par les ménages et les activités économiques et collectés par le service public d'élimination des déchets.

Les seconds sont ceux générés par les différentes missions exercées par les communes et par Bourges Plus.

Le tableau ci-dessous présente de manière synthétique ces différents types de déchets.

Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) Déchets produits par les ménages et les activités économiques collectés par le service public d'élimination des déchets				Déchets de la collectivité
Ordures Ménagères et Assimilées (OMA) = déchets de "routine"		Déchets occasionnels (DO)		- Déchets des espaces verts publics - Déchets de voirie : * Sables de voirie * Déchets de nettoyage - Déchets des marchés - Déchets des stations d'épuration
Déchets collectés en mélange (ordures ménagères résiduelles)	Déchets collectés sélectivement (emballages, papiers, verre, déchets alimentaires, textiles linges et chaussures (TLC)...))	Déchets collectés en déchèterie	Déchets collectés dans le cadre d'une collecte "encombrants, monstres"	

4.2 Les modalités de gestion selon les types de déchet

La gestion des Ordures Ménagères et Assimilées ainsi que les déchets collectés en déchèterie de toutes les communes de l'agglomération sont gérés directement par Bourges Plus.

Pour les déchets collectés dans le cadre d'une collecte « des monstres ou encombrants », les modalités sont différentes en fonction des communes selon que celles-ci ont transféré ou pas cette mission à Bourges Plus lors de la prise de compétence collecte et traitement des déchets en 2010.

Pour les déchets de la collectivité, les pratiques sont elles aussi, très variables.

Le détail des pratiques pour l'ensemble des déchets est présenté dans le tableau page suivante.

			Bourges	Saint-Germain-du-Puy	Saint-Doulchard	Mehun-sur-Yèvre	Autres communes
Déchets ménagers et assimilés	Ordures Ménagères et Assimilées (OMA)	OMr	Collectés en PAP à l'exception de quelques habitats collectifs (Gibjons, Libération, Val d'Auron à Bourges par exemple) et quelques sites en hypercentre ville de Bourges				
		Déchets d'emballage/ Papiers	Collectés en PAP à l'exception de quelques habitats collectifs (Gibjons, Libération, Val d'Auron à Bourges par exemple) et quelques sites en hypercentre ville de Bourges				
		Verre	Collecté en PAV				
		Déchets des manifestations	Collectés avec les OMA sauf Printemps de Bourges				
Déchets occasionnels	Déchèterie	Collectés en déchèterie					
	Collecte "monstres, encombrants"	Réalisé par Bourges Plus : une fois par an certaines rues	Réalisé par Bourges Plus : deux fois par an sur appel	Réalisé par la commune : prise en charge financière par Bourges Plus + déchèterie	Absence de collecte des encombrants ou prise en charge à l'initiative de la commune, déposé en déchèterie		
Déchets des espaces verts publics		Compostés dans les mêmes conditions que les déchets verts des déchèteries de l'agglomération à l'exception des déchets verts générés dans le cadre de gros chantiers (ex : élagage)					
Déchets collectés par les services de nettoyage et propreté urbaine		Collectés par la commune et acheminement sur un quai de transfert, traitement par Bourges Plus		Collectés par la commune et acheminement en déchèterie pour un traitement par Bourges Plus			
Déchets de marché		Collectes dans le cadre des OMA (sauf marché de la Chancellerie)	Collectés avec les OMA (soit dans le cadre du contrat de Bourges Plus, soit pris en charge par les services municipaux)				
Sables de voirie		Gérés par Bourges Plus	Gérés par la commune			Sans objet	
Déchets de station d'épuration		Compétence Bourges Plus : Boues gérées par le service de l'assainissement ainsi qu'une partie des déchets de dégrillage. Sont collectés avec les Ordures Ménagères résiduelles (OMr) les déchets de dégrillage suivants : stations d'épuration de Marmagne et Plaimpied Givaudins, postes de transfert de La Chapelle Saint Ursin et Morthomiers, poste de relèvement de Beaulieu à Bourges					

OMA : Ordures Ménagères et Assimilées

OMr : Ordures Ménagères Résiduelles

PAV : Points d'Apport Volontaire

PAP : Porte-à-Porte

4.3 Les conséquences en termes de quantification des déchets produits

La Direction de l'Environnement gère donc non seulement les déchets ménagers et assimilés du territoire mais aussi certains déchets d'activités des communes.

Pour certains d'entre eux, une quantification distincte est possible, il s'agit des déchets de nettoyage des communes de Bourges et de Saint-Germain-du-Puy, des sables de voirie de la ville de Bourges, des déchets d'un marché, ... et ont donc été exclus des Déchets Ménagers et Assimilés.

Pour d'autres, ils ne font pas l'objet d'une gestion et/ou d'une pesée distincte et sont donc comptabilisés dans le reste du rapport avec l'ensemble des déchets Ménagers et assimilés. Il s'agit entre autres des déchets de nettoyage et de propreté urbaine de toutes les autres communes, qui sont déposés en déchèterie.

Il a par ailleurs été choisi de considérer comme des DMA les déchets verts de toutes les communes les déposant en déchèterie car ils ne peuvent pas être comptabilisés à part. Les déchets verts déposés directement sur les plateformes de compostage (Marmagne et Plaimpied) font eux, l'objet d'une pesée spécifique. En 2022, pour la première fois, d'autres communes (Berry Bouy, La Chapelle Saint Ursin, Marmagne) que Bourges et de Saint Germain ont utilisé ces plateformes, les tonnages correspondants ont donc été comptabilisés en déchets municipaux.

Ont donc été exclus des DMA dans le reste du rapport, bien que gérés par Bourges Plus, les déchets des services de la ville de Bourges, les déchets de nettoyage de Saint-Germain-du-Puy et les déchets verts des communes déposés sur les plateformes de compostage. Le détail figure dans le tableau suivant :

	2010	2021	2022	2023	2024
Déchets des Marchés non valorisés	141,7	137,1	137,7	97,3	112,2
Déchets des Marchés valorisés		22,3	24,8	16,7	14,8
Nettoisement	360,4	139,7	255,9	348,7	454,12
Résidus urbains (*)	2 867,0	1 210,9	1 236,4	994,5	855,82
Sables de voirie		614,5	512,4	635,0	585,04
Déchets verts Bourges et St-Germain-du-Puy	1 191,54	2 276,8	2 104,1	2 137,6	1 304,2
Déchets verts autres communes			365,4	143,5	204,7
TOTAL DECHETS MUNICIPAUX	4 560,7	4 401,4	4636,7	4373,3	3530,9

(*) :Les résidus urbains rassemblent les déchets municipaux, ainsi que les déchets encombrants et les dépôts de structures associatives et caritatives (Emmaüs, etc..)

Pour ce qui concernent les apports des services techniques de Bourges et de Saint-Germain-du-Puy (résidus urbains) au quai de transfert de Veolia qui sont enfouis au CSDND de Saint Palais ; il s'agit de déchets banals. Une baisse notable a été constatée en 2024 pour les apports de la Ville de Bourges. Les déchets de nettoyage sont eux déposés sur le même quai de transfert que les ordures ménagères des habitants et sont donc incinérés.

Les sables de voirie servent au réaménagement du Centre de Stockage des Déchets Non Dangereux de Saint Palais, ils sont utilisés pour la constitution de couches entre les couches de déchets dans les alvéoles du site.

Bourges Plus prend en charge pour la part Traitement les déchets des marchés alimentaires de Bourges. Suez collecte les déchets des marchés, à l'exception de celui du dimanche (St Bonnet) qui est géré par la Ville de Bourges.. Le tri (om/cartons) est mis en place sur tous les sites

5 La précollecte

5.1 Les bacs roulants

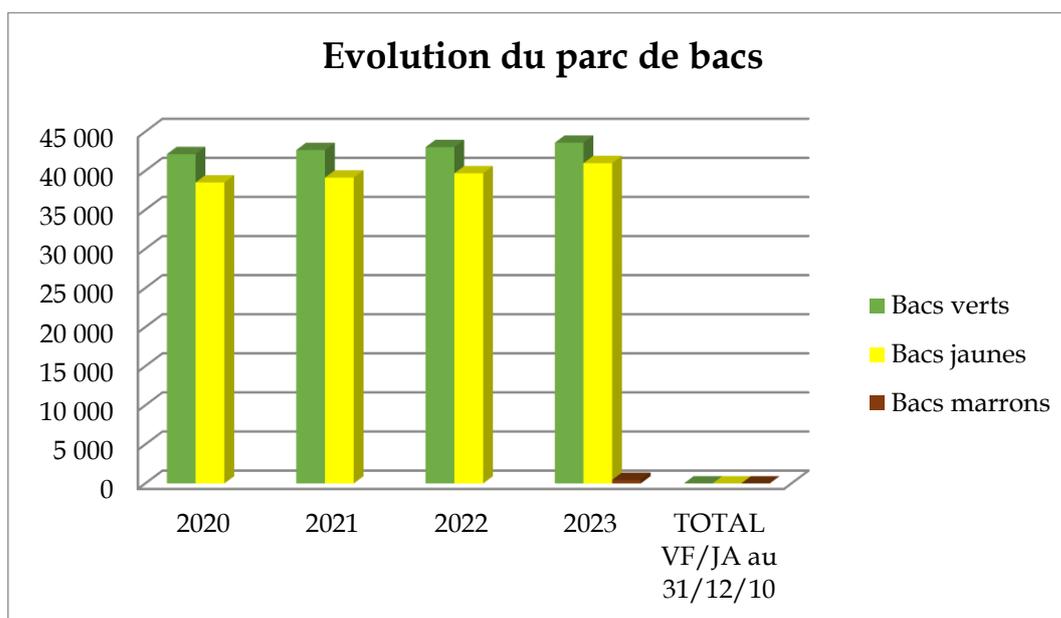
Toutes les communes de l'agglomération sont collectées en porte à porte pour les ordures ménagères résiduelles et pour les déchets recyclables (emballages et papiers).

Dans le cadre de l'expérimentation du tri à la source des déchets alimentaires, les déchets alimentaires sont collectés en porte à porte uniquement dans le quartier de Villeneuve de Bourges.

Evolution du parc de bacs roulants en place

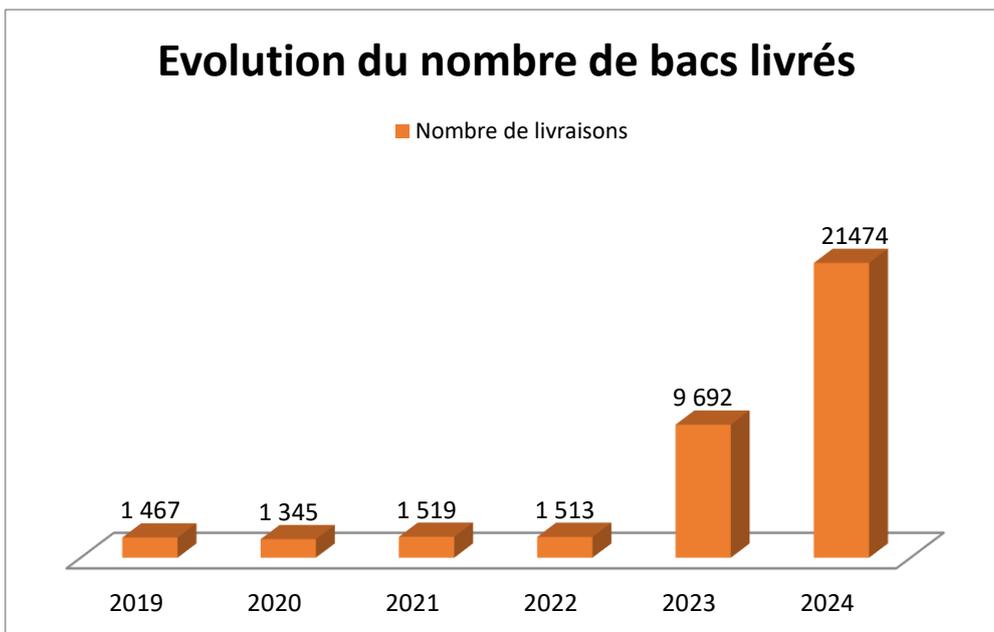
	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Bacs verts	41 626	42 124	42 649	43 029	43 582	43 949
Bacs jaunes	37 738	38 500	39 124	39 669	40 977	41 498
Bacs marrons (Déchets alimentaires)					453	453
Total	79 364	80 624	81 773	82 698	85 012	85 900
Evolution N/N-1	0,83%	1,59 %	1,43 %	1,13 %	2,83 %	1,01%

(Source = Gesbac)



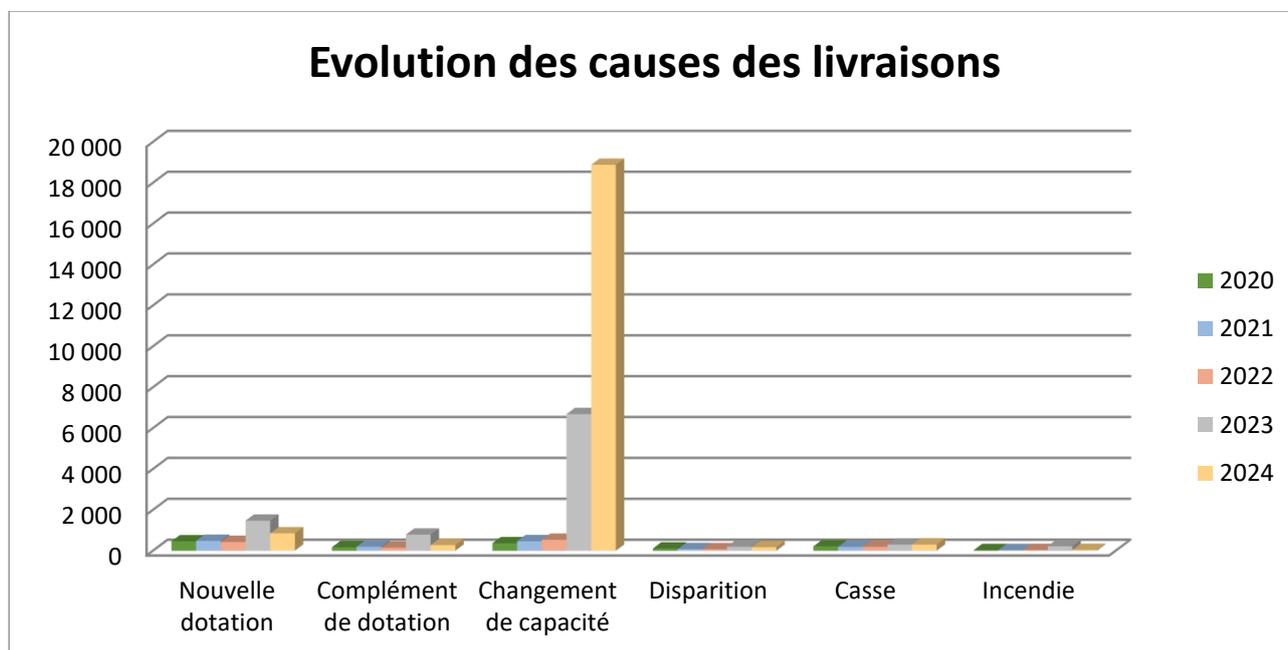
Les évolutions du parc suivent l'augmentation de la population au sein du territoire.

Rappel : Le parc de bacs roulants en place sur la commune de Mehun-sur-Yèvre n'étant pas connu, il n'est pas intégré dans ces chiffres, son intégration se fait au fur et à mesure des opérations de dotation et de remplacement des bacs des habitants. L'enquête réalisée par la société SULO en fin d'année a permis de recenser 2 688 producteurs sur Mehun. Les données seront mises à jour après intégration et validation de la base de données Gesbac.



A noter, de septembre à décembre 2024, la société Sulo (hors secteurs d'expérimentation du tri à la source des déchets alimentaires de 2023) a réalisé la prestation de changement de taille des bacs jaunes pour répondre aux nouvelles modalités de collectes prévues pour janvier 2025 (passage à une collecte tous les 15 jours). Au cours de la prestation 18 068 bacs jaunes ont été livrés, ce qui représente 84% des bacs livrés en 2024.

Les livraisons assurées en régie par le service Prévention et gestion des déchets ont représenté 3 406 bacs.



La majeure partie des interventions concerne le changement de taille des bacs qui fait suite aux nouvelles modalités de collecte prévues pour janvier 2025 (passage à une collecte tous les 15 jours).

Le reste des interventions concerne des interventions de remplacement et maintenance assurées en régie par les agents du service. Certaines réparations ont pu se faire directement sur place (changement de couvercle, réparation de roues) : 84 réparations ont été effectuées au cours de l'année.

Les bacs retirés ont été soit réaffectés auprès d'autres foyers soit envoyés en filière de recyclage.

Un véhicule type Master et plus d'un équivalent temps plein sont entièrement dédiés aux missions de livraison et retraits des bacs ainsi qu'aux réparations du parc en place. Ponctuellement, en fonction des besoins, un deuxième véhicule, est également affecté à ces missions.

Depuis 2011, les bacs roulants mis en place sont équipés de puces électroniques. Cet équipement permet d'identifier les bacs roulants (adresse, ...) et de suivre plus précisément la maintenance effectuée. Cela est désormais le cas pour les bacs roulants mis en place à Mehun-sur-Yèvre depuis janvier 2019. Les puces ne sont pas utilisées pour des aspects de facturation.

5.2 *Sacs poubelles*

Près de 2 700 foyers ne pouvant pas stocker de bacs principalement localisés dans le centre-ville de Bourges peuvent disposer de sacs poubelles fournis par Bourges Plus. Ils peuvent les retirer dans les locaux de l'Hôtel de Ville de Bourges, dans les mairies annexes ainsi que dans les locaux de Bourges Plus, boulevard de l'Avenir à Bourges.

5.3 *Les colonnes d'apport volontaire*

Etat du parc en place au 31 décembre 2024

COLONNES	Papiers et Emballages	OMR	Verre	TOTAL
A roulettes			14	14
Aériennes	6	1	233	241
Enterrées	73	46	58	177
Total	79	47	305	431

Ce tableau prend en compte toutes les colonnes d'apport volontaires en service au 31 décembre 2024 et collectées dans le cadre du service communautaire. Certaines sont propriétés de bailleurs qui les ont acquises directement. En octobre 2024, 6 nouvelles colonnes ont été installées en déchèterie pour mettre en place la collecte du papier sur les sites.

Le nettoyage des pieds de colonnes d'apport volontaire aériennes est à la charge des communes, à l'exception de Saint-Doulchard, pour laquelle cette prestation avait été transférée à Bourges Plus en 2010. Cette prestation est assurée par Bourges Régie Services.

La gestion au quotidien des mobiliers enterrés implantés en pied d'immeuble s'inscrit dans le cadre de conventions partenariales avec la Ville de Bourges et le bailleur social, en lien avec la Politique de la Ville. Sont ainsi préalablement définies les conditions financières et les modalités d'entretien partagées. Ainsi, le bailleur se voit confier la gestion de la colonne (entretien courant, intervention de premier dépannage, prise en charge des déchets ménagers et assimilés déposés sur le cheminement entre sa résidence et le point d'apport volontaire le plus proche, ainsi que sur l'emplacement du Point d'Apport Volontaire et ses abords immédiats), Bourges Plus assurant la maintenance du mobilier dans le cadre des préconisations de bon entretien définies par le fournisseur de colonne et le remplacement des pièces en cas de dégradations ou dysfonctionnement.

5.4 *Les colonnes pour la collecte du textile*

Le groupement Entraide Berruyère-KFB a été retenu pour la fourniture de colonnes, leur entretien, la collecte des textiles et leur valorisation.

Depuis le début de la prestation, 54 salariés ont été embauchés en insertion au sein de l'Entraide Berruyère, pour des contrats d'une durée moyenne de 18 mois, au cours desquels ils ont bénéficié de formations et d'actions collectives professionnelles et sociales. Près du tiers de ces personnes est sorti du dispositif de l'Entraide berruyère avec un contrat de travail.

En 2024, l'Entraide Berruyère a ainsi collecté 116 tonnes.

L'éco organisme Refashion (ex-EcoTLC) indique que 436,4 tonnes de TLC ont été collectées sur le territoire de Bourges Plus par tous les opérateurs (Agir, Le Relais, Croix Rouge, Secours Populaire...). Ce chiffre est en hausse de +62% par rapport à 2024.

Ainsi, ce sont 4.3 kg/hab.an qui ont ainsi été détournés du flux des Ordures Ménagères résiduelles.

53 points de dépose sont accessibles sur le territoire de l'agglomération . La liste à jour est consultable sur le site refashion.fr

6 Modalités de collecte

6.1 *Collecte en Porte à porte et en apport volontaire*

6.1.1 Collecte en porte à porte

La collecte en porte à porte concerne les flux :

- OMr sur tout le territoire ;
- Déchets d'emballage et papiers : Tous les emballages ménagers et les papiers : depuis le 1^{er} janvier 2023, modification des consignes de tri avec intégration des Extensions de Consignes de Tri (pots de yaourt, emballages plastiques souples, barquettes, ...).
- Déchets alimentaires : quartier de Villeneuve à Bourges et quelques établissements publics dans le cadre d'opération test en vue de la généralisation en 2025

Toutes les communes de l'agglomération sont collectées en porte à porte dans le cadre du même contrat de prestation avec la société Suez.

La collecte se fait presque exclusivement en bacs roulants à l'exception :

- De quelques voies présentant des difficultés particulières d'accès et/ou de retournement en bout de voie pour le camion benne, la collecte se fait alors en bacs de regroupement.
- D'une partie de l'hypercentre ville de Bourges qui est collectée en sac.

6.1.2 Collecte en apport volontaire

La collecte en apport volontaire concerne les flux suivants :

- Le verre sur tout le territoire,
- A Bourges où ont été installées des colonnes enterrées pour les flux OMr et « Emballages et Papiers », dédiées à l'habitat collectif pour remédier aux difficultés de remisage des bacs ; les principales opérations concernent les quartiers Libération, ainsi que des résidences dans le quartier des Gibjoncs et du Val d'Auron. Ce sont au total près de 1200 foyers qui sont concernés par ce mode de collecte. En hyper centre-ville de Bourges, 3 sites d'apport volontaires enterrés sont également en place (au bas de la rue Victor Hugo, place Saint Bonnet et place Malus)
- Les déchets alimentaires sur la commune de la Chapelle Saint Ursin dans le cadre de l'expérimentation du tri à la source des déchets alimentaires

6.2 Fréquences de collecte

Au 31 décembre 2024, les fréquences de collecte sont détaillées dans le tableau suivant :

COMMUNES	OM	Déchets emballages	Déchets Alimentaires	Verre
Bourges centre	C3 (C7 du 21 juin au 31 août pour certaines rues de l'hyper centre-ville)	C1	-	Apport volontaire
Bourges Hors Centre	C1	C1	-	
Toutes les communes (hors Mehun + zone d'expérimentation)	C1	C1	-	
Zone d'expérimentation*	C0,5	C0,5	C1 (Chemin de Villeneuve uniquement)	
Mehun-sur-Yèvre	C1 C2 en centre-ville	C1 et C2 en centre-ville	-	

C0,5 : Collecte tous les 15 jours ; C1 : collecte 1 fois par semaine ; C2 : collecte 2 fois par semaine ; C3 : collecte 3 fois par semaine, C7 : collecte 7 fois par semaine

Dans le centre-ville de Bourges, dans quelques rues limitativement identifiées, est également réalisée deux fois par semaine, en complément d'une collecte des OM, une collecte spécifique pour les cartons des commerçants.

*Les zones d'expérimentation pour le tri à la source des déchets alimentaires sont les communes de la Chapelle Saint-Ursin, Annoix, Vorly, Saint-Just et deux quartiers de Bourges (Chemin de Villeneuve et le quartier des Bigarelles). Cela représente 6% de la population.

6.3 Moyens humains et matériels, indicateurs relatifs à la collecte

6.3.1 Collecte en porte à porte

Territoire de Bourges Plus

28 personnes (chauffeurs/ équipiers de collecte) sont affectées à la présente prestation, auxquels s'ajoutent 61 intérimaires tout au long de l'année dont 14 intérimaires régulièrement scolarisés.

L'encadrement est assuré par 1 responsable d'exploitation, 2 chefs d'équipe sont également présents, 2 postes d'ambassadeurs de tri en charge du contrôle qualité et du suivi terrain.

La flotte de camions de collecte en porte à porte de la société SUEZ affectée au contrat avec Bourges Plus à fin 2023 est composée de :

- 7 bennes GNV et 1 benne B100 de 26 tonnes bi-compartmentées permettant la collecte simultanée des OM et des DEM,
- 1 benne GNV 26 tonnes mono-compartmentée,
- 2 bennes 12 tonnes, une de 7,5 tonnes intervenant dans des voies moins larges, notamment dans le centre historique de Bourges et un véhicule électrique de 3.5 T

Les véhicules GNV s'approvisionnent à la station d'Engie, près de l'autoroute. Cette carburant, qui a été imposée par la collectivité, s'inscrit dans une volonté de réduire les émissions de Gaz à Effet de Serre et permet l'utilisation d'un carburant dont la production locale est en forte augmentation.

Ces véhicules ont été mis en service en 2020, ils sont beaucoup moins bruyants et sont équipés de nombreux dispositifs de sécurité pour les agents de collecte.

Un nouveau véhicule a été acquis pour intégrer la commune de Mehun-sur-Yèvre, il s'agit d'un véhicule avec un carburant incluant de l'huile de colza dit « B100 ». Une cuve de 6 000 L a été installée sur la base de collecte de Suez en juin 2022.

Eléments quantitatifs :

Jusqu'au 1^{er} juillet 2022, la commune de Mehun sur Yèvre était collectée dans le cadre d'un autre marché, pour lequel les données en matière de kilomètres parcourus n'étaient pas connues. La hausse entre 2023 et 2024 est due principalement aux collectes des secteurs en expérimentation de tri à la source des déchets alimentaires

	2020	2021	2022	2023	2024
Kilométrage (km)	279 996	286 820	295 028	295 147	309 071

6.3.2 Collecte en Apport volontaire

La prestation est assurée par la société CTSP VEOLIA.

La prestation prévoit notamment :

- L'utilisation d'un véhicule 32t carburant au B100,
- La mise en place de QR code sur les colonnes permettant de signaler toute anomalie en flashant. 471 signalements ont été communiqués en 2024, dont 366 nécessitant une intervention du collecteur pour des débordements notamment. Cela permet donc en signalant plus rapidement et précisément les colonnes débordantes d'améliorer la prestation, puisque Veolia doit intervenir sous 24 h (hors week-end).
- Une prestation de lavage des colonnes à raison de 2 fois l'an pour le flux OM, et d'une fois par an pour les autres.

La prestation est assurée par 4 agents de Veolia. En 2024, 1,06 ETP /an ont été affectés à cette prestation.

Un véhicule (32T) a été utilisé pendant l'année :il a été mis en service en juin 2022 de carburation Euro VI, roulant au B100 (32571 km),

Au total, 32 571 km ont été parcourus,

Aucun accident du travail n'a été constaté sur la collecte des points d'apports volontaires.

6.3.3 Collecte des encombrants

La prestation est assurée par 3 agents de Veolia, soit 0,24 ETP/an. 2 380 km ont été parcourus pour assurer les collectes sur Bourges et sur St Germain du Puy. Deux véhicules sont utilisés, l'un est un camion benne de 18 ans et l'autre un camion plateau pour la part valorisable de 14 ans. Ils sont avec une carburation gasoil, de type Euro IV.

Aucun accident du travail n'a été constaté sur la collecte des encombrants.

6.4 *Le règlement de collecte*

Un règlement de collecte a été élaboré au cours de l'année 2015 et adopté par les communes au cours de l'année 2016.

Ce document a les objectifs suivants :

- Définir et délimiter le service rendu à la population sur son territoire, il précise en particulier que le volume présenté ne doit pas excéder 1 100 l par semaine ;
- Présenter les collectes et prestations mises en place ;
- Expliciter le fonctionnement et les modalités d'application de chaque collecte, en développant en particulier les modalités permettant de diminuer les risques d'accident pour les salariés en charge de la réalisation de la prestation ;
- Définir les règles d'utilisation du service par les usagers ;
- Informer la population, répondre aux interrogations des habitants et utilisateurs du service ;
- Préciser les sanctions en cas de non-respect des règles par les usagers.

Il s'adresse et s'impose :

- Aux usagers du service public de collecte des déchets présents sur le territoire : les ménages et les professionnels (administrations, entreprises, artisans, commerçants) ;
- Aux personnels et prestataires impliqués dans la collecte, à titre de formation et d'information.

Remarque relative aux chapitres 7 à 12

L'adhésion de Mehun-sur-Yèvre, avec plus de 6 000 habitants a naturellement été à l'origine de la collecte et du traitement de tonnages supplémentaires à partir de 2019. De ce fait, toute comparaison des tonnages d'une année sur l'autre, pour les années antérieures à 2019 (notamment 2010, année de référence au plan national) doit être relativisée pour interpréter les modifications relatives à la production des usagers (baisse de production, amélioration des quantités triées, ...). On se basera donc plutôt sur une comparaison en kg/hab.an.

7 Ordures Ménagères résiduelles (OMr)

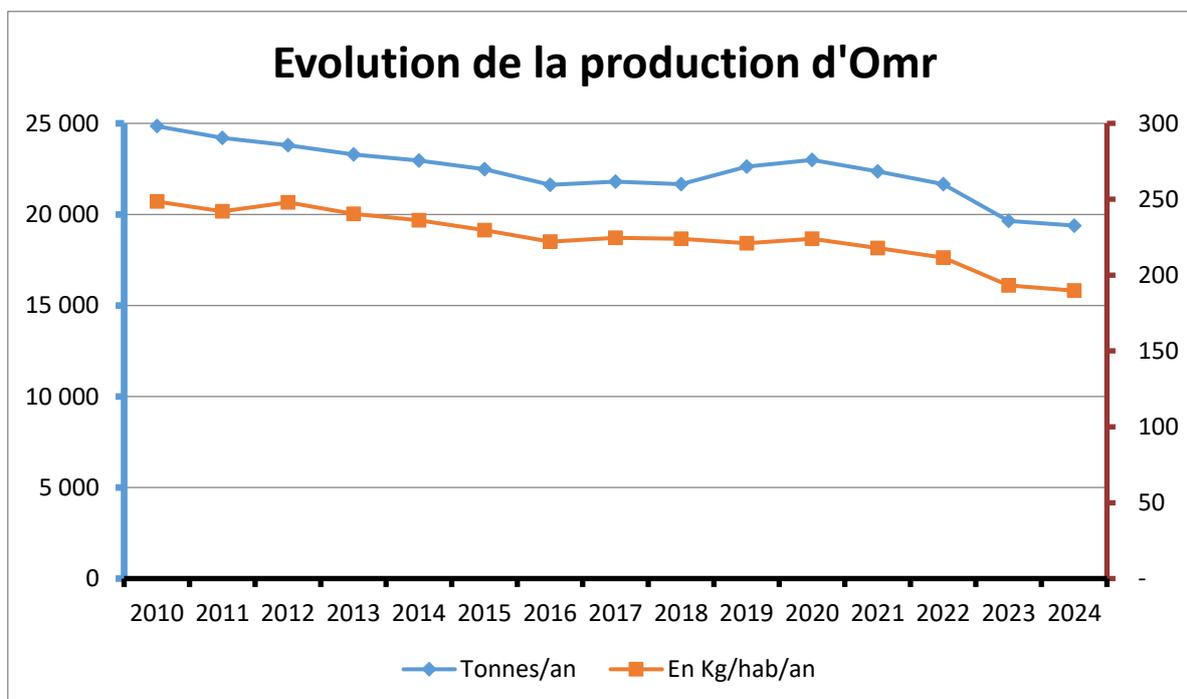
Les OMr sont constituées (cf. partie 4) des déchets ménagers des particuliers, des professionnels, des établissements publics, des manifestations qui sont pris en charge dans le cadre de la collecte communautaire sur tout le territoire de Bourges Plus, ainsi que des déchets assimilables à des OM du Printemps de Bourges.

7.1 Résultats de collecte

Le tonnage total d'OMr collecté (en porte à porte et en apport volontaire) s'est élevé à 19 388 en 2024, ce qui correspond à une baisse de 1,3% par rapport à 2023 (- 248 tonnes) et - 13,3 % par rapport à 2021. Cette baisse est également constatée rapportée à l'habitant.

Il s'agit du plus faible tonnage collecté jamais constaté,.

OMr	2010	2021	2022	2023	2024	Variation 2024/2010	Variation 2023-2024
Population	99 992	102 626	102 434	101 687	102 172	2 180	485
Tonnes/an	24 845	22 356	21 664	19 636	19 388	-5 457	- 248
En Kg/hab./an	248,5	217,8	211,5	193,1	189,8	-58,7	- 3
Taux de variation année N+1/année N (tonnes)		-2,8%	-3,1%	-9,4%	-1,3%	-22,0%	-1,3%
Taux de variation année N+1/année N (kg/an/hab.)		-2,7%	-2,9%	-8,7%	-1,7%	-23,6%	-1,7%



7.2 Traitement des OMR

Depuis 2021, les OMR sont réceptionnées sur le quai de transfert de Veolia, route des 4 vents, puis transportées et traitées par Paprec.

En 2024, 19 870 tonnes d'OMR et les déchets de nettoyage ont été réceptionnées par Veolia, et 19 639 tonnes ont été traitées par Paprec.

Depuis janvier 2022, l'ensemble des ordures ménagères est incinéré, dans les unités d'incinération des ordures ménagères de Pithiviers (45) et de Gien (45). Les apports à Pithiviers représentent 12 528 T soit 63%, tandis que 7 111T ont été traitées à Gien, soit 37%.

Pour réaliser cette prestation, Paprec a fait appel à un sous-traitant qui utilise 2 tracteurs routiers et 3 semi-remorques à Fonds Mouvants alternatifs (FMA). Les chauffeurs recrutés habitent l'agglomération de Bourges Plus. 197 856km ont été parcourus en 2024 pour une consommation de 949 741 l de gasoil, soit 793 rotations de FMA, et 1000T eqCO₂ émises pour le transport.

- **Modalités de traitement et impacts sur l'environnement**

Le recours de manière privilégiée à l'incinération plutôt qu'à l'enfouissement est motivé par plusieurs éléments :

- Des émissions de gaz à effet de serre moindres pour l'incinération : 374kg d'équivalent CO₂ par tonne pour l'incinération contre 412 kg pour l'enfouissement en moyenne
- Une réversibilité des installations : une unité d'incinération peut être démontée en fin de vie, les surfaces utilisées pour de l'enfouissement sont définitives
- Une consommation de surfaces très faibles pour l'incinération par rapport aux centres de stockage
- Des objectifs nationaux de diminution de l'enfouissement (cf. paragraphe 13.2)

7.2.1 Liste des installations utilisées en 2024

- **UIOM de Gien**

L'UIOM (Unité d'Incinération des Ordures Ménagères) de Gien est localisée dans le département du Loiret sur la commune d'Arrabloy. C'est une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE) dont le dernier arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter date du 25 décembre 2023. Ce site a une capacité annuelle de 78 000 tonnes. Les déchets admis sont les OMr, les déchets industriels banals, ...

La performance énergétique de l'UIOM de Gien est de 0,70.

Le site est géré par la société PAPREC depuis le 1^{er} mars 2020 dans le cadre d'une délégation de service public pour le syndicat mixte central de traitement des déchets des régions de Gien et Châteauneuf sur Loire (SYCTOM). Des travaux de modernisation des deux fours ont été réalisés en 2021 et en 2024 pour améliorer la performance, en particulier énergétique du site. Le deuxième four doit également faire l'objet de travaux en 2024.

- **UIOM de Pithiviers**

L'UIOM (Unité d'Incinération des Ordures Ménagères) de Pithiviers est localisée dans le département du Loiret. C'est une ICPE dont le dernier arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter date du 25 juillet 2015. Ce site a une capacité annuelle de 78 000 tonnes. Les déchets admis sont les OMr, les déchets industriels banals, ...

Sa performance énergétique est de 0,80.

8 Les déchets recyclables

Depuis le 1^{er} juillet 2020, les consignes de tri sont identiques sur tout le territoire de l'agglomération et l'utilisateur doit séparer les déchets recyclables en 3 catégories :

- Les déchets valorisables composés des Déchets d'Emballages Ménagers (DEM) qui regroupent les cartonnettes, emballages et flacons plastiques, emballages en aluminium, emballages en acier, briques alimentaires et les papiers en mélange.
- Les emballages en verre.
- Les Textiles, Linges et Chaussures (TLC).

Depuis le 1^{er} janvier 2023, l'ensemble de l'agglomération est passé à l'extension des consignes de tri, ce qui a fait évoluer le contenu attendu des bacs jaunes.

8.1 Résultats de collecte

	2010	2021	2022	2023	2024	Variation 2010-2024	Variation 2023-2024
Population (hab.)	99 992	102 626	102 434	101 687	102 172	1,7%	0,7%
DEM et papiers(t)	4 395	5 709	5 627	5 661	6 123	39,3%	8,2%
TLC (t)		175	227	193	116		-39,7%
Verre (t)	2 969	3 305	3 247	3 254	3 285	10,7%	1%
Total (t)	7 364	9 189	9 101	9 108	9524	29,3%	4,6%
DEM et papiers (kg/hab.)	44,0	55,6	54,9	55,7	59,9	36,3%	7,6%
TLC (kg/hab.)		1,7	2,2	1,9	4,3	1,1	-40%
Verre (kg/hab.)	29,7	32,2	31,7	32,0	32,2	8,3%	0,5%
Total (kg/hab.)	73,6	89,5	88,8	89,6	93,2	26,6 %	4,0%

En 2024, on constate une augmentation de 8,2% des tonnages issus des collectes sélectives (emballages et papiers) collectés par rapport à 2023 tandis que les OMr ont connu une baisse de 1,3%.. D'autre part, des points d'apports volontaires ont été installés en déchèterie depuis octobre 2024, en 3 mois 40 tonnes de papiers ont ainsi été collectés en déchèterie sur les 6123 tonnes d'emballage et de papiers collectés sur l'année.

Le verre est relativement stable depuis quelques années après avoir progressé pendant plusieurs années. En 2024, le tonnage collecté a légèrement augmenté (+1%) par rapport à 2023, soit **3 285 tonnes**. Sur 10 ans, l'augmentation des tonnes collectées est de + 10%.

8.2 Devenir et valorisation

Le tri est assuré depuis le 1^{er} janvier 2023 au centre de tri de la Société Publique Locale Tri Indre-Nièvre-Cher (SPL TRIINC), situé route des quatre vents à Bourges. Ce centre de tri est géré dans le cadre d'un Marché Public Global de Performance (MPGP) par le prestataire Paprec.



Le tri au centre de tri

A l'issue du tri, les déchets valorisables sont repris par des prestataires retenus dans le cadre de consultations réalisées par la SPL TRIINC. Ainsi, en 2024 :

✓ La société Arcelor Mittal assure la reprise :

- Des **emballages en acier (boîtes de conserves, canettes, ..)**, qui sont expédiés sur 3 sites : Dunkerque, Fos-sur-Mer et Olaberria (Espagne)

✓ La société Veolia VPFR assure la reprise :

- **des emballages métalliques en aluminium** (canettes en alu, barquettes,..) **et petits aluminiums** (capsules, plaquettes de médicaments, papiers aluminiums...) ; ces matériaux sont après tri expédiés dans des installations situées dans l'Eure-et-Loir (28), en Espagne, et en Allemagne
- **des emballages en cartons** (type papiers-Cartons non Complexés 5.02), qui sont expédiés en France (10) et en Espagne

✓ La société SUEZ assure la reprise :

- **des papiers** (type journaux-revues-magazines, 1.11), qui ont été expédiés en Espagne et en Allemagne

✓ La société NCI Paprec assure la reprise :

- **Des petits emballages en cartons** (type Gros de Magasin 1.02), recyclés en France (10) et en Espagne
- **des briques alimentaires** (papiers-cartons complexés, 5.03), qui sont recyclés en France (10) et en Espagne
- **des emballages en plastiques** et les expédie de la façon suivante :

- **PET clair** : expédié à 100% à Limay (78)
- **Emballages Mix PE/PP** (bouteilles et flacons en PEHD et PP et emballages mixtes) : expédié à 100% à La Loyère (71)

✓ La société CITEO assure la reprise :

- **Du flux « développement »** comprenant les **emballages en PET foncé et opaque** (bouteilles d'eau foncée et de lait brillantes), **les barquettes PET** (types barquettes plastiques de viennoiseries) **et les pots et barquettes en PS** (type pots de yaourts PS) qui sont expédiés dans des centres de sur-tri en France puis recyclés en France (départements 78, 59, 64) ou incinérés pour la partie non valorisable (environ 35% en 2023, source CITEO)
- **Des emballages en plastiques souples PE/PP** (type films de packs de bouteilles, de sachets de salade, de pâtes, de confiseries...) qui sont expédiés à Chalons-en Champagne (51) pour 50%, à pont-Ste-Maxence(60) ou Amiens (80) puis Grandpuits (77) pour 30% et à Anvers (Belgique) pour 20%.

✓ La société OI MANUFACTURING assure la reprise des **bouteilles et pots en verre** qui sont recyclés dans différentes verreries situées dans l'Est et le Sud Est de la France.

✓ Les **refus de tri** sont expédiés à l'unité de valorisation énergétique de Fourchambault, gérée par Veolia dans le cadre d'une délégation de service public de Nevers Agglomération, et située à 63km de Bourges.

8.3 *La Société Publique Locale Tri Berry Nivernais*

Créée en 2019, la SPL Tri Berry Nivernais rassemble désormais 15 structures intercommunales du Cher, de la Nièvre et de l'Indre avec un objet unique, la construction et l'exploitation d'un centre de tri des déchets valorisables.

En 2021, la SPL a retenu son prestataire pour la construction et l'exploitation du centre de tri, en l'occurrence la société Paprec. L'année 2022 a été marquée par les travaux de construction du centre de tri.

Le centre de tri a ouvert début 2023, date de mise en place de l'Extension des Consignes de tri sur le territoire de Bourges Plus. Le premier semestre a permis les essais puis la montée en charge, la réception définitive ayant été effectuée le 1^{er} août 2023. Outre les bouteilles et flacons, ont ainsi pu être triés par les usagers les blisters, les plastiques souples d'emballage, les pots et barquettes, etc.

En 2024, le centre de tri a accueilli 28 702 tonnes de déchets à traiter pour ses actionnaires, dont 6144 tonnes pour Bourges Plus, et 3816 tonnes d'apports externes de collectivités non adhérentes à la SPL.

Le taux de refus moyen des caractérisations est de 27,95% pour l'ensemble des collectivités, et de 29,17% pour Bourges Plus. Ce taux est relativement constant d'une année sur l'autre et montre la nécessité de poursuivre voire d'intensifier les actions d'information auprès des usagers sur l'importance du geste de tri et sur la nature des déchets à mettre dans le bac jaune.

La SPL TRIINC emploie 3 personnes et le centre de tri 39 personnes.



9 Les déchets alimentaires

9.1 *Expérimentation sur les déchets auprès des habitants*

En 2024, s'est poursuivie l'expérimentation de collecte et traitement des déchets alimentaires mise en place 2023, en vue de l'application de la réglementation européenne de tri à la source des biodéchets.

Ainsi, 6% de la population s'est vu offrir une nouvelle solution de tri à partir de juillet 2023 :

- La commune de La Chapelle Saint-Ursin a été dotée de 20 points d'apport, sous forme d'abri-bacs contenant un bac 180L collecté chaque semaine. Les habitants ont reçu un flyer explicatif ainsi qu'un bioseau et une dotation de 100 sacs.
- Les habitants du chemin de Villeneuve à Bourges et les rues adjacentes ont reçu un bac marron « déchets alimentaires » muni d'une cuve réductrice, collecté toutes les semaines. Ils ont également été dotés d'un bioseau et de 100 sacs biodégradables.
- Les habitants des communes d'Annoix, Saint-Just, Vorly et du quartier des Bigarelles à Bourges ont pu récupérer un composteur en bois et un bioseau mis à disposition gratuitement en échange de leur présence à 1h de formation au compostage avec un prestataire formé en tant que maître composteur.

Pour les 2 premiers modèles, les déchets collectés par Bourges Plus dans le cadre de son marché de collecte avec Suez ont été déposés et traités à la plateforme de compostage Suez Organique située à Bourges, qui compostait déjà les boues de station d'épuration.

Pour la dernière modalité, le traitement s'est effectué in situ par les habitants. Environ 35% des foyers des communes rurales et 20% des foyers du quartier urbain sont venus retirer leur composteur.

En termes de bilan, un questionnaire a été envoyé à tous les participants fin 2023. Il en est ressorti que le système de compostage était le plus apprécié des participants, avec 80,83% de personnes satisfaites ou très satisfaites. L'apport en abri-bacs a été dans l'ensemble bien apprécié, avec 59,36% de répondants satisfaits ou très satisfaits, tandis que la collecte en porte-à-porte n'a reçu que 47,86% d'avis positifs.

En terme quantitatif, sur un suivi de 6 mois (1^{er} juillet 2023 au 31 décembre 2023), la mise en place de la collecte en porte-à-porte a eu un fort impact sur la baisse des OMR et l'augmentation des déchets

recyclables collectés ; l'équivalent de 16kg/hab/an de déchets alimentaires ont été ramassés. En abri-bacs, 17kg/hab/an ont été collectés, il y a eu un impact relativement important sur la baisse des OMR mais pas sur les recyclables, le secteur de La Chapelle Saint Ursin avait déjà , avant les expérimentations, de bons résultats en matière de collecte sélective. En compostage, le gisement évité est plus difficile à évaluer ; il y a eu une baisse importante sur les OMR en milieu rural mais plus limitée en milieu urbain, et pas d'impact sur les recyclables.

	Déchets collectés ramenés à l'année par habitant 2023 (Kg/an/hab))			
	Porte à porte	Abribacs	Compostage rural	Compostage urbain
OMr	- 58	- 32	- 27	-13
Collecte sélective	+ 15	- 3	- 3	3
Déchets alimentaires	16	17		
TOTAL collecte	- 27	- 18	-30	-10

Les élus de Bourges Plus ont validé fin 2023 le scénario de déploiement du tri à la source des déchets alimentaires sur le territoire : promotion du compostage individuel dans les communes de moins de 2000 habitants, et pour les autres , un schéma mixte de distribution de composteurs individuels pour les foyers pouvant composter et mise en place d'un réseau de points d'apport volontaire pour les zones plus densément peuplées).

Des réunions publiques ont été menées de mars à décembre dans toutes les communes pour présenter ce dispositif.

Des sessions de sensibilisation au compostage ont été organisées préalablement à la remise d'un composteur à chaque participant, dans chaque commune. La plupart des communes ont mis à disposition un local pour le déroulement des sessions, leurs agents pour accompagner la distribution auprès des usagers.

Un travail a été menée avec les communes concernées pour la localisation des points d'implantation des abris bacs sur leur territoire.

9.2 *Les déchets alimentaires des établissements et évènementiels*

En parallèle des expérimentations menées auprès des habitants, Bourges Plus collecte des déchets alimentaires auprès de 3 établissements scolaires (Lycée Jacques Cœur, Collège à Saint-Doulchard et restaurant intergénérationnel de Saint-Germain-du-Puy).

En 2024, un travail a été mené auprès des communes, le conseil départemental, le conseil régional et autres partenaires publics pour recenser les établissements producteurs de déchets alimentaires. Ont ainsi été définis les modalités de prise en charge des déchets alimentaires avec la fourniture de bacs roulants dédiés pour que tous ces établissements puissent débiter le tri des déchets alimentaires comme pour le reste de la population en janvier 2025)

De plus, Bourges Plus effectue la collecte des déchets alimentaires lors du Printemps de Bourges.

10 Synthèse sur les ordures ménagères et assimilées

10.1 Quantités totales collectées

Le tableau ci-dessous indique les tonnages collectés par le service.

	2010	2021	2022	2023	2024	Variation 2010-2024	Variation 2023-2024
OMr (t)	24 845	22 356	21 664	19 636	19 388	-22,0%	-1,3 %
DEM et papiers (t)	4 395	5 709	5 627	5 661	6 123	39,3 %	8,2 %
TLC (t)		175	227	193	116		-39,7 %
Verre (t)	2 969	3 305	3 247	3 254	3 285	10,7%	1%
Biodéchets (t)		8	27	76	147		93,3%
Total OMA (t)	32 209	31 553	30 793	28 821	29 060	- 9,8%	0,8%
Population (hab)	99 992	102 626	102 434	101 687	102 172	2,2%	0,5%
OMr (kg/hab)	248,5	217,8	211,5	193,1	189,8	-23,6%	-1,7%
DEM et papiers (kg/hab)	44,0	55,6	54,9	55,7	59,9	36,3%	7,6%
TLC (kg/hab)		1,7	2,2	1,9	1,1		-40%
Verre (kg/hab)	29,7	32,2	31,7	32,0	32,2	8,3 %	0,5%
Biodéchets (kg/hab)		0,08	0,3	0,8	1,44		92,4%
Total OMA (kg/hab)	322,1	307,5	300,6	283,4	284,4	-11,7%	-0,3%

En 2024, il y a eu une légère augmentation des OMA de 1 kg/hab./an par rapport à 2023. Elle est liée à l'augmentation des quantités de déchets recyclables collectés (emballages et papiers, verre) alors que les quantités d'OMr ont continué de diminuer

A noter l'augmentation très forte du flux biodéchets est liée à la mise en place des expérimentations de collecte des déchets alimentaires mises en œuvre à partir de juillet 2023 et qui s'est donc poursuivie sur toute l'année en 2024.

10.2 Synthèse sur les modalités de traitement

Le tableau suivant récapitule le mode de traitement par type de déchets (en tonne et en %) :

	Traitement	2010	2010%	2022	2022%	2023	2023%	2024	2024%
OMR	Valorisation organique	9 128	37%	0	0%	0	0%	0	0%
	Valorisation énergétique	-	0%	21 664	100%	19 636	100%	19 388	100%
	Enfouissement	15 717	63%	0	0%	0	0%	0	0%
	Total OMR	24 845	100%	21 664	100%	19 636	100%	19 388	100%
DEM et Papiers	Valorisation matière	3 736	85%	4 106	73%	4 020	71%	4 349	71%
	Valorisation énergétique	0	0%	0	0%	1 641	29%	1 774	29%
	Enfouissement	659	15%	1 521	27%	0	0%	0	0%
	Total DEM	4 395	100%	5 627	100 %	5 661	100%	6 123	100%
TLC	Valorisation matière			227	100%	193	100%	116	100%
Verre	Valorisation matière	2 969	100%	3 247	100%	3 254	100%	3 285	100%
Biodéchets	Valorisation organique			-	0%	76,3	100%	147,4	100%
	Valorisation énergétique			27,5	100%	-	0%	-	0%
TOTAL OMA	Valorisation matière	6 704	20,8%	7 580	25%	7 468	26%	7 750	27%
	Valorisation organique	9 128	28,3%	0,0	0%	76,3	0%	147,4	1%
	Valorisation énergétique	-	0,0%	21 692	70%	21 277	74%	21 162	73%
	Enfouissement	16 376	50,8%	1 521	5%	0	0%	0	0%
	Total	32 209	100%	30 793	0%	28 871	0%	29060	0%

Le tableau fait apparaître les éléments suivants :

- Toutes les OMR sont incinérées depuis le 1^{er} juillet 2021.
- En 2022, un arrêt de l'incinération des refus de tri triés avait été responsable de la mise en centre de stockage de 5% du total des ordures ménagères et assimilées. Depuis le 1^{er} janvier 2023, toutes les OMA sont valorisées, aucune n'est enfouie.
- En 2022, les biodéchets collectés à titre expérimental dans des établissements scolaires n'ont plus pu être compostés et ont dû être incinérés, en raison de l'absence sur le territoire de Bourges Plus, de plateforme de compostage et de méthanisation en capacité de les valoriser. En 2023, Une solution de valorisation a été retrouvée et 76 tonnes de déchets alimentaires, ont ainsi pu être compostées sur la plateforme de compostage, route des quatre vents, utilisée depuis de nombreuses années pour composter les boues de station d'épuration.
- En 2023 et 2024, la mise en place de la collecte sélective des déchets alimentaires pour la commune de La Chapelle Saint Ursin et un quartier de Bourges a permis une augmentation importante des tonnages compostés de déchets alimentaires.

Ainsi, l'année 2024 a été celle du démarrage d'une collecte des déchets alimentaires pour 4 000 habitants du territoire et d'une légère augmentation du pourcentage (+1%) du taux d'OMA recyclées, en grande partie liée à l'augmentation des tonnages d'emballages et papiers collectées.

11 Déchets occasionnels : les déchèteries

11.1 Organisation générale

Depuis 2023, Bourges Plus est dotée de 6 déchèteries :



Communes	Localisation
Bourges (18000)	Route des Quatre Vents
La Chapelle-Saint-Ursin (18570)	Avenue Louis Billant
Mehun-sur-Yèvre (18500)	14 route du Paradis
Saint-Doulchard (18230)	Route de Berry-Bouy
Saint-Just (18340)	Le Bertray
Trouy (18570)	Avenue des Anciens Combattants

L'accès aux déchèteries est gratuit pour tous les particuliers résidant sur l'agglomération.

Les habitants de la commune de Lissay-Lochy peuvent accéder à la déchèterie de Levet grâce à une convention onéreuse au prorata du nombre d'habitants en faveur du Smirtom du St Amandois. A contrario, les habitants d'Allouis ont un accès à la déchèterie de Mehun moyennant un forfait annuel de 30 000 €.

Par ailleurs, les habitants de la Communauté de Communes des Terres du Haut Berry ainsi que ceux des communes ayant signées une convention pour l'accès aux déchèteries de cet établissement public bénéficient, au prorata des coûts liés à l'accueil, au transport et au traitement des déchets amiantés, d'un accès à la benne amiante.

Les professionnels sont interdits dans toutes les déchèteries de l'agglomération par décision du Conseil Communautaire lors de sa session du 13 décembre 2010. Bourges plus a mis en place un formulaire pour les particuliers utilisant leur véhicule professionnel afin qu'ils puissent avoir accès aux déchèteries pour y déposer leurs déchets personnels

Horaires des déchèteries

Quatre Vents BOURGES - SAINT-DOULCHARD

ÉTÉ et HIVER		
Lundi	9h-12h	14h-18h
Mardi	9h-12h	14h-18h
Mercredi	9h-12h	14h-18h
Jeudi	9h-12h	14h-18h
Vendredi	9h-12h	14h-18h
Samedi	9h-12h	14h-18h
Dimanche	9h-12h	Fermée

MEHUN SUR YEVRE

ÉTÉ (à partir du 1er avril)			HIVER (à partir du 2 novembre)		
Lundi	Fermée		Lundi	Fermée	
Mardi	9h - 12h	14h - 18h	Mardi	9h - 12h	13h30 - 17h30
Mercredi	9h - 12h	14h - 18h	Mercredi	9h - 12h	13h30 - 17h30
Jeudi	Fermée		Jeudi	Fermée	
Vendredi	9h - 12h	14h - 18h	Vendredi	9h - 12h	13h30 - 17h30
Samedi	9h - 12h	14h - 18h	Samedi	9h - 12h	13h30 - 17h30
Dimanche	Fermée		Dimanche	Fermée	

TROUY - LA CHAPELLE SAINT-URSIN - SAINT JUST

ÉTÉ (à partir du 1er avril)			HIVER (à partir du 2 novembre)		
Lundi	9h - 12h	15h - 18h	Lundi	9h - 12h	14h - 17h
Mardi	<i>Fermée</i>		Mardi	<i>Fermée</i>	
Mercredi	Fermée	15h - 18h	Mercredi	Fermée	14h - 17h
Jeudi	<i>Fermée</i>		Jeudi	<i>Fermée</i>	
Vendredi	Fermée	15h - 18h	Vendredi	Fermée	14h - 17h
Samedi	9h - 12h	14h - 18h	Samedi	9h - 12h	14h - 17h
Dimanche	<i>Fermée</i>		Dimanche	<i>Fermée</i>	

En 2024, le département du Cher a été placé en vigilance Canicule du 29 juillet au 1^{er} août et du 12 au 13 août. Durant ces deux épisodes de fortes chaleurs, les horaires des déchèteries ont été modifiés. Les sites ont ouvert plus tôt et fermé au plus tard à 14h afin de préserver les agents d'accueil et les usagers.

L'accueil des usagers est assuré par :

- un prestataire privé pour les sites des Quatre Vents et de Saint-Doulchard,
- des agents communautaires pour les sites de La Chapelle-Saint-Ursin, Mehun-sur-Yèvre, Trouy et Saint-Just.

Déchèteries	Nombre d'agents
Quatre Vents	2 agents d'octobre à mars 3 agents d'avril à septembre
La Chapelle-Saint-Ursin	1 agent
Mehun-sur-Yèvre	2 agents
Saint-Doulchard	3 agents
Saint-Just	1 agent
Trouy	1 agent

Les opérations de prise en charge des déchets sont assurées par des opérateurs privés dans le cadre de marchés publics.

Toutes les déchèteries acceptent les mêmes types de déchets, à l'exception des déchets amiantés, qui ne sont autorisés qu'à la déchèterie des Quatre Vents, et ce, selon des modalités spécifiques pour préserver la santé des agents d'accueil et des usagers.

11.2 Les évolutions récentes

11.2.1 Nouvelles filières de tri

De nouvelles filières de tri ont été déployées dans les déchèteries. L'objectif de ces nouvelles filières REP (Responsabilité Elargie des Producteurs) est de répondre à la réglementation de la loi AGECE, la loi "anti-gaspillage pour une économie circulaire".

Les éco-organismes (Ecomaison, Ecologic, Ecodds, et Valdelia) s'engagent à mettre en place un plan d'action visant à :

- développer le réemploi et la réutilisation quand c'est possible,
- assurer le recyclage et la valorisation.

Elles concernent :

- les jeux et jouets,
- les articles de bricolage et de jardin (ABJ),
- les articles de bricolage et de jardin thermiques (ABJ-th),
- les articles de sport et loisirs (ASL),
- l'outillage du peintre,
- les objets et matériaux de la maison.

DÉPOSEZ EN DÉCHÈTERIE VOS
ARTICLES DE SPORT ET DE LOISIRS



VOS EQUIPEMENTS SERONT CONFIÉS À ECOLOGIC. DÉCOUVREZ COMMENT ILS SERONT VALORISÉS ICI : WWW.ECOLOGIC-FRANCE.COM

EcoLogic

Nouvelle signalétique en déchèterie

11.2.2 Vidéoprotection



4 caméras permettant de surveiller l'ensemble de la déchèterie de St Doulchard

Quatre Vents et Saint-Doulchard

Depuis décembre 2023, les déchèteries des Quatre Vents et de St Doulchard, ont vu leur sécurité renforcée grâce à l'installation de systèmes de vidéoprotection avec intervention en cas d'intrusion. Cette initiative a été prise en réponse à une série de vols et de dégradations sur les sites de dépôt, qui sont tenus de rester fermés selon la réglementation ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement).

Depuis la mise en place de ces mesures de sécurité, plusieurs changements significatifs ont été observés :

- **Réduction des vols et des dégradations** : Le principal objectif de l'installation des caméras était de dissuader les actes de vol et de vandalisme, et cela a été un succès. Les intrusions ont considérablement diminué, assurant ainsi la protection des équipements et des installations.
- **Respect de la réglementation ICPE** : Les déchèteries doivent rester fermées en dehors des heures d'ouverture officielles pour des raisons de sécurité et de conformité réglementaire. Grâce à la vidéoprotection, il est plus facile de détecter et de dissuader les individus qui tentent d'accéder aux sites en dehors des heures autorisées.
- **Amélioration du tri des déchets** : Avec moins d'actes de vandalisme, les agents peuvent se concentrer davantage sur leurs tâches principales, notamment le tri des déchets. Cette concentration accrue a permis de réduire les mélanges dangereux et les déchets mal triés, ce qui se traduit par moins de pénalités imposées par les collecteurs.
- **Augmentation du tonnage de métaux et de déchets électriques** : En éliminant les actes de vols, il y a désormais une quantité accrue de ces matériaux qui parviennent à la déchèterie. Cela se traduit par plus de recettes pour la collectivité grâce à la revente de ces matériaux recyclables.

	2023	2024	Variation 2023-2024
LES QUATRE VENTS			
Nombre de passages	102 927	115 880	+ 13 %
Métaux (en t)	258,16	279,88	+ 8 %
DEEE (en t)	251,61	297,83	+ 18 %
SAINT DOULCHARD			
Nombre de passages	131 318	144 483	+ 10 %
Métaux (en t)	99,38	270,77	+ 172 %
DEEE (en t)	112,14	279,93	+ 150 %
Total général (en t)	721,29	1128,40	+ 56 %

En conclusion, l'installation de la vidéoprotection avec intervention en cas d'intrusion, notamment à la déchèterie de Saint-Doulchard s'est avérée être un investissement bénéfique. Non seulement, elle a permis de réduire les vols et les dégradations, mais elle a également amélioré les conditions de travail des agents et favorisé une augmentation des matériaux recyclables collectés et un gain supplémentaire de reprise pour les métaux et les DEEE de 33 275 € en 2024. En revanche, les résultats sont moins marquants à la déchèterie des Quatre Vents. Cela s'explique par le fait que le site bénéficiait déjà d'une surveillance indirecte grâce à la présence d'un gardien sur le site voisin, appartenant à une autre société, qui assure une présence nocturne dissuasive. De plus, les déchets DEEE y sont entreposés dans un bâtiment récent, sécurisé, construit en 2021, ce qui limite naturellement les intrusions et les vols.

11.2.3 Ajout de colonnes à papier

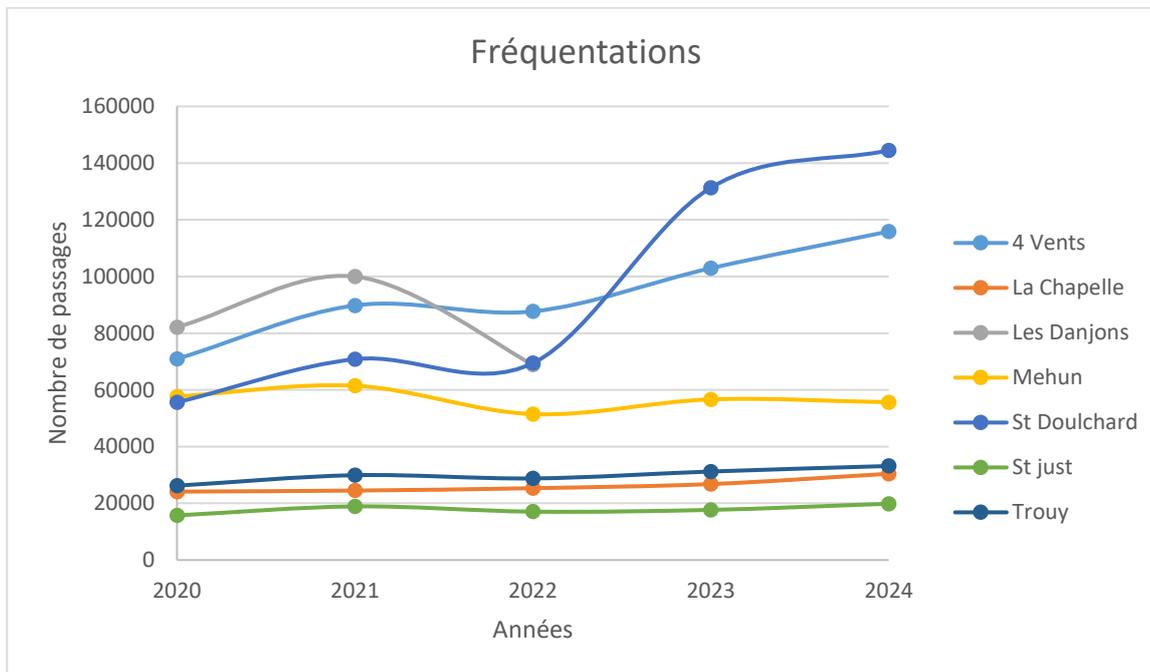
Lors de la généralisation de la conteneurisation en bac jaune sur l'ensemble de l'agglomération, il avait été décidé de supprimer les colonnes d'apport volontaire pour le papier. Cependant, il a été constaté que de grandes quantités de papier continuent d'être évacuées, notamment lors de déménagements ou de vidages de maisons. La réimplantation de colonnes à papier, exclusivement en déchèterie, a donc été effectuée à la satisfaction des usagers.

11.3 Fréquentations

Depuis le 1^{er} janvier 2011, l'accès des professionnels est interdit dans toutes les déchèteries de l'agglomération par décision du Conseil Communautaire lors de sa session du 13 décembre 2010.

La fréquentation pour chacun des six sites est retracée dans le tableau suivant :

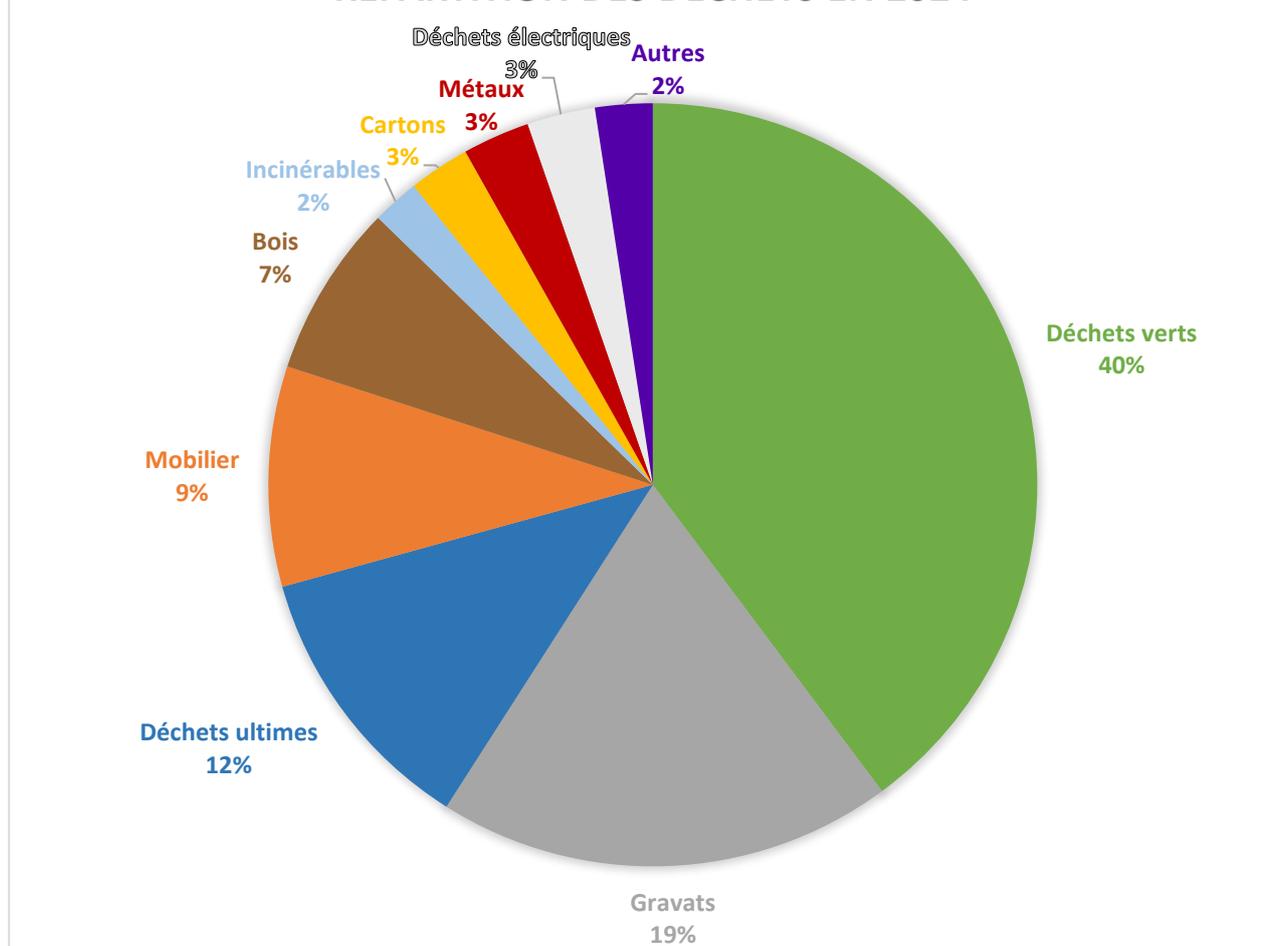
	Nombre de passages					Tonnages	Kg par passage
	2020	2021	2022	2023	2024	2024	2024
Quatre Vents	70 953	89 793	87 685	102 927	115 880	8 095,34	70
La Chapelle St Ursin	24 137	24 509	25 344	26 798	30 417	1 375,81	45
<i>Les Danjons (fermeture 10/2022)</i>	<i>82 144</i>	<i>100 006</i>	<i>68 888</i>				
Mehun-sur-Yèvre	57 701	61 471	51 455	56 666	55 659	3 206,16	58
St Doulchard	55 619	70 847	69 453	131 318	144 483	9 943,65	69
St Just	15 754	18 914	17 065	17 694	19 863	1 565,49	79
Trouy	26 234	29 924	28 783	31 225	33 169	2 147,30	65
Total	332 542	395 464	348 673	366 628	399 471	26 333,74	



11.4 Performances

Tonnages	2020	2021	2022	2023	2024
Déchets ultimes	4 388,12	4 758,22	4 014,78	3 349,10	3 073,94
Déchets ultimes incinérables				467,66	522,98
Gravats	4 165,63	6 333,14	5 565,60	5 065,05	5 051,11
Cartons	504,70	694,42	658,14	686,84	677,84
Amiante	48,20	56,90	52,80	43,86	48,88
Bois	998,18	1 650,38	1 694,30	1 806,68	1 926,53
Déchets verts	7 340,28	9 175,10	7 954,45	8 794,95	10 490,41
Métaux	576,81	657,16	498,18	533,07	745,47
Eco-maison	1 446,82	2 241,52	2 231,56	2 268,60	2 456,20
Plâtre		38,96	168,08	167,84	175,14
DDS (Déchets Dangereux Spécifiques)	46,85	106,74	116,81	128,18	139,88
EcoDDS	87,90		128,04	182,63	153,25
Déchets électriques	472,18	585,13	507,45	530,82	753,64
Pneus	35,79	64,65	53,68	64,44	69,45
Huiles de vidange	29,97	41,42	45,04	33,50	34,30
Huiles alimentaires	5,88	4,11	6,26	8,12	6,77
Piles / accumulateurs	5,67	6,73	8,91	6,93	7,95
Total	20 153,35	26 414,69	23 704,86	24 139,68	26 333,74

RÉPARTITION DES DÉCHETS EN 2024



Les tonnages des principaux déchets sont en baisse, ceci s'explique par l'augmentation des filières REP (responsabilités élargies du producteur) dont celles Jouets et des Articles de Bricolage et Jardin mises en place fin 2023 et également par la mise en place de la benne déchets ultimes incinérables à la déchèterie de St Doullchard.

Les tonnages totaux sont en hausse par rapport à 2023 (+ 2 194 t) notamment à cause des déchets verts (8 795 t de déchets verts en 2023 et 10 490 t en 2024 : + 1 695 t) dont les volumes sont fortement liés à la météorologie de l'année mais aussi à la hausse des métaux (+ 212 t) et de la REP Eco Maison (+ 188 t).

Tonnage total (en t)	2020	2021	2022	2023	2024
Quatre vents	6 204	7622	7 384	7 590	8 095
Les Danjons	6 110	6503	4084	0	0
Saint Doullchard	3 519	4339	4 758	8 800	9 944
Mehun-sur-Yèvre	3 032	3466	3 296	3 426	3 206
La Chapelle Saint Ursin	1 255	1273	1 124	1 059	1376
Trouy	1 868	1926	1 804	1 968	2147
Saint Just	1 198	1414	1 255	1 297	1565
TOTAL*	23 185	26 542	23 705	24 140	26 334

* hors espaces ressourceries

Les quantités de déchets en kg/an/hab. sont calculées sur la base de la population de l'agglomération complétée par la population de la commune d'Allouis, les habitants de cette commune bénéficiant de l'accès à la déchèterie de Mehun-sur-Yèvre par le biais d'une convention.

En kg/hab/an	2010	2021	2022	2023	2024	Variation 2010-2024	Variation 2023-2024
Population (hab)	99 992	103 696	103 508	102 776	103251	3,3%	0,5%
Déchets ultimes	48,37	45,89	38,79	32,59	29,77	-38,5%	-8,6%
Déchets ultimes incinérable				4,55	5,07		11,3%
Gravats	52,47	61,07	53,77	49,28	48,92	-6,8%	-0,7%
Cartons	6,58	6,70	6,36	6,68	6,56	-0,2%	-1,8%
Amiante	0,71	0,55	0,51	0,43	0,47	-33,3%	10,9%
Bois	16,17	15,92	16,37	17,58	18,66	15,4%	6,1%
Déchets verts	71,54	88,48	76,85	85,57	101,60	42,0%	18,7%
Ferraille	4,43	6,34	4,81	5,19	7,22	63,0%	39,2%
Eco-maison*	0,00	21,62	21,56	22,07	23,79		7,8%
Plâtre			1,62	1,63	1,35	35,1%	8,6%
DDS	1,00	1,03	1,13	1,78	1,48		-16,5%
EcoDDS	0,00	1,23	1,24	5,16	7,30	94,1%	41,3%
Déchets électriques	3,76	5,64	4,90	0,63	0,67		7,3%
Pneus	0,00	0,62	0,52	0,33	0,33		1,9%
Huiles de vidange	0,00	0,40	0,44	0,08	0,07	11,7%	-17,0%
Huiles alimentaires	0,06	0,04	0,06	0,07	0,08		14,3%
Piles	0,00	0,06	0,09	5,16	0,00		-100,0%
Cartouches d'encre	0,00	0,00	0,01	0,01	1,70		3,9%
Total	205,10	255,96	229,01	234,87	255,05	24,4%	8,6%
Ressorcerie		2,65	3,06	1,57	1,71		10,3%

*Eco-maison : Les tonnages de l'éco-organisme Eco-maison comprend les déchets des REP du mobilier, des jouets et des articles de bricolage et jardin.

La quantité totale de déchets accueillis en déchèterie varie de manière importante d'une année à l'autre ; ces variations sont fortement corrélées aux variations de déchets verts apportés.

Le taux d'enfouissement des déchets diminue régulièrement depuis 2018, ce taux correspond à la proportion que représente le tout-venant dans les déchets accueillis en déchèteries. Cette baisse peut s'expliquer notamment par la mise en place des bennes Eco Mobilier (devenu ECO Maison) dans toutes les déchèteries permettant de collecter séparément des déchets qui étaient auparavant enfouis (matelas, sommiers, canapés...) et par la mise en place de la benne de tout-venant incinérables à la déchèterie de St Doulichard. Ces pourcentages sont exprimés hors gravats conformément aux préconisations de l'ADEME.

12 Autres déchets occasionnels : les encombrants

La collecte des encombrants s'effectue de manière différenciée selon les communes de Bourges Plus.

A l'exception de Bourges, Saint-Germain-du-Puy et Saint-Doulchard, cette prestation reste à l'initiative de chaque commune dans le cas où elle n'a pas fait l'objet d'un transfert de compétence en 2010.

La Ville de Bourges est divisée en dix-neuf secteurs collectés une fois par an.

A Saint-Germain du Puy, depuis 2018, la collecte des encombrants s'effectue via un dispositif d'inscription sur appel préalable, l'usager dispose de possibilités de deux enlèvements par an, après inscription auprès du service d'appel géré par Veolia. Le dispositif de collecte sur appel en service a été utilisé par 96 foyers (au lieu de 75 en 2023), ce qui reste faible au vu de la population municipale. Cela peut interroger quant à la reconduction tel quel de ce dispositif à l'issue de l'actuel marché.

Ces deux types de collecte sont effectués par Veolia avec un camion benne classique ainsi qu'un camion avec hayon. Ce dernier effectue un tri préalable des encombrants afin d'en ressortir la part valorisable (bois, ferraille, carton, DEEE et le mobilier) : **23,7 tonnes de déchets ont pu être valorisées pour un total de 116,5 tonnes de déchets collectées, soit un taux de valorisation de 20,3%**. Les tonnes non valorisées sont orientées en enfouissement au Centre de Stockage de Déchets Non Dangereux de Saint-Palais.

	2020	2021	2022	2023	2024
Valorisation matière	21,16	35,5	23.10	24,5	23,7
Enfouissement	70,24	75,86	47.26	83,5	92,8
Total	91,4	111,36	70,36	108	116,5

A Saint-Doulchard, la prestation est assurée par les services municipaux dans le cadre d'une convention avec la Communauté d'Agglomération de Bourges. Les usagers de la commune de Saint-Doulchard prennent rendez-vous auprès de la Mairie pour un enlèvement à leur domicile. Les agents municipaux trient les déchets selon les consignes en vigueur et les déposent à la déchèterie de Saint-Doulchard. En l'absence de pont bascule, les tonnages pris en compte ne sont pas connus.

13 Synthèse sur les déchets ménagers et assimilés

13.1 Les grands enjeux réglementaires

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015 et la loi AGECL (loi anti gaspillage économie circulaire) du 10 février 2020 ont, en matière de déchets, introduit de nouveaux éléments. Sont directement applicables aux collectivités les points suivants :

- L'extension des consignes de tri (ECT) des déchets d'emballage plastique au 1^{er} janvier 2023 : La mise en place des ECT s'est effectivement déroulée au 1^{er} janvier 2023.
- -30% de consommation de papiers de l'Etat et des collectivités : ce point fait l'objet d'une action du PLPD
- Objectif de - 10 % des DMA entre 2010 et 2020 et de - 15 % entre 2010 et 2030 (cf. détails dans le 13.2)
- Réduire de 30% les déchets non dangereux non inertes mis en centres de stockage en 2020 par rapport à 2010 et de -50 % en 2025 (cf. détails dans le 13.2).
- En 2035, 10% maximum de DMA doivent aller en centre de stockage
- 15 millions d'habitants couverts par la tarification incitative en 2020 et 25 millions en 2025. Sur le territoire de Bourges Plus, la mise en œuvre de la tarification incitative ne fait pas l'objet de projet à l'heure actuelle,
- Objectif de valorisation matière et organique de 55% des déchets non dangereux non inertes en 2020 et de 65% en 2025 (cf. détails dans le 13.2),
- Augmenter la quantité de déchets ménagers et assimilés faisant l'objet d'une préparation en vue de la réutilisation ou d'un recyclage en orientant vers ces filières 55 % en 2025, 60 % en 2030 et 65 % en 2035 de ces déchets mesurés en masse
- Harmonisation des consignes de tri d'ici 2025, une réflexion préalable au niveau national est mise en œuvre
- Développement du tri à la source des déchets organiques, jusqu'à sa généralisation pour tous les producteurs de déchets avant 2024, pour que chaque citoyen ait à sa disposition une solution lui permettant de ne pas jeter ses biodéchets dans les ordures ménagères résiduelles, afin que ceux-ci ne soient plus éliminés, mais valorisés. La collectivité territoriale définit des solutions techniques de compostage de proximité ou de collecte séparée des biodéchets et un rythme de déploiement adaptés à son territoire. Une étude a été lancée en 2021, elle a donné lieu en 2023 à la mise en œuvre d'expérimentations puis au choix d'un scénario en fin d'année 2024 par les élus.

13.2 Les résultats en matière de production et traitement des déchets ménagers et assimilés

Le tableau suivant présente l'évolution des quantités de DMA produites et des modes de traitement mis en œuvre en kg/hab.an et en % :

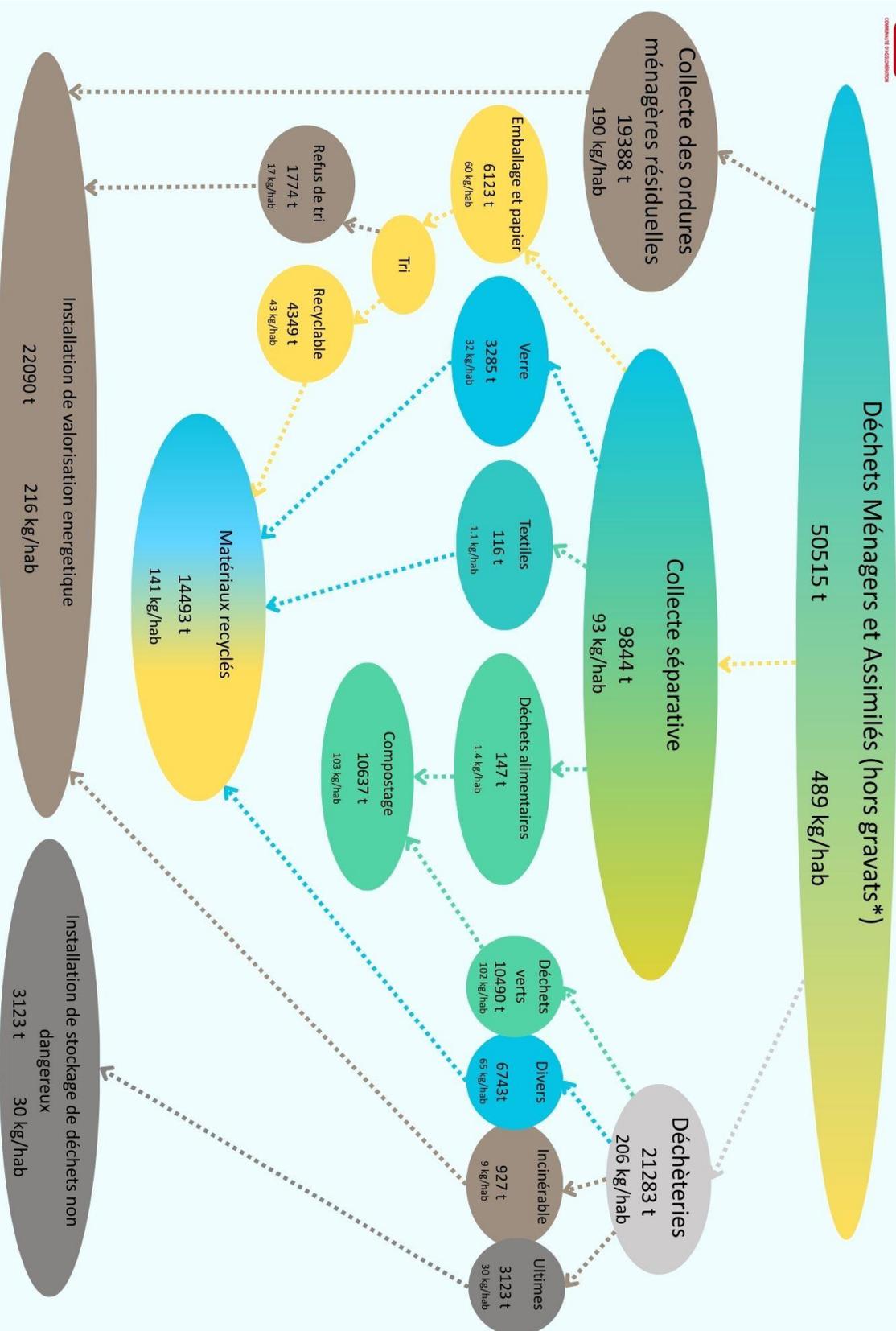
	Traitement	2010	2010 %	2022	2022%	2023	2023%	2024	2024%
OMA	Population	99 992		102 434		101 687		102 172	
	Valorisation matière	67,0	20,8%	74,0	24,6%	73,4	25,9%	75,9	26,7%
	Valorisation organique	91,3	28,3%	0,0	0,0%	0,8	0,3%	1,4	0,5%
	Valorisation énergétique	0,0	0,0%	211,8	70,4%	209,2	73,8%	207,1	72,8%
	Enfouissement	163,8	50,9%	14,8	4,9%	0,0	0,0%	0,0	0,0%
	Total	322,1	100,0%	300,6	100,0%	283,4	100,0%	284,4	100,0%
Déchets occasionnels de déchèteries* (hors gravats)	Valorisation matière	30,9	20,3%	55,7	31,8%	58,4	31,5%	65,3	31,7%
	Valorisation organique	71,5	46,9%	76,8	43,9%	85,6	46,1%	101,6	49,3%
	Valorisation énergétique	1,1	0,7%	3,4	1,9%	8,6	4,6%	9,0	4,4%
	Enfouissement	49,1	32,2%	39,3	22,4%	33,0	17,8%	30,2	14,7%
	Total	152,6	100,0%	175,2	100,0%	185,6	100,0%	206,1	100,0%
Déchets occasionnels collecte encombrants	Valorisation matière	0,0	0,0%	0,2	31,3%	0,2	22,7%	0,2	20,3%
	Valorisation organique	0,0	0,0%	0,0	0,0%	0,0	0,0%	0,0	0,0%
	Valorisation énergétique	0,0	0,0%	0,0	0,0%	0,0	0,0%	0,0	0,0%
	Enfouissement	0,9	100,0%	0,5	68,7%	0,8	77,3%	0,9	79,7%
	Total	0,9	100,0%	0,7	100,0%	1,1	100,0%	1,1	100,0%
Total déchets occasionnels (déchèteries et encombrants)	Valorisation matière	30,9	20,1%	55,9	31,8%	58,6	31,4%	65,5	31,6%
	Valorisation organique	71,5	46,6%	76,8	43,7%	85,6	45,8%	101,6	49,0%
	Valorisation énergétique	1,1	0,7%	3,4	1,9%	8,6	4,6%	9,0	4,3%
	Enfouissement	50,0	32,6%	39,8	22,6%	33,8	18,1%	31,2	15,0%
	Total	153,6	100,0%	175,9	100,0%	186,7	100,0%	207,3	100,0%
Total DMA (hors gravats)	Valorisation matière	98,0	20,6%	129,9	27,3%	132,1	28,1%	141,4	28,8%
	Valorisation organique	162,8	34,2%	76,8	16,1%	86,3	18,4%	103,0	21,0%
	Valorisation énergétique	1,1	0,2%	215,1	45,1%	217,8	46,3%	216,1	44,0%
	Enfouissement	213,8	44,9%	54,6	11,5%	33,8	7,2%	31,2	6,3%
	Total			476,6	100,0%	470,1	100,0%	491,7	100,0%
	Total	475,7	100,0%	476,6	100,0%	470,1	100,0%	491,7	100,0%

* Pour les déchets de déchèterie, le calcul par habitant se fait en tenant compte de la population d'Allouais, qui a accès à la déchèterie de Mehun sur Yèvre.

Les résultats actuels de Bourges Plus par rapport aux objectifs de la loi de transition énergétique et de la loi AGEC sont les suivants :

- Entre 2010 et 2024, les quantités de DMA produites sont passées de 475,7 à 491,7 kg/hab./an soit une hausse de 3,4 % pour un objectif à 2020 de - 10 % et de - 15% à 2030. Il est important de noter que cette augmentation est due principalement à l'augmentation des quantités de déchets collectés en déchèterie puisqu'ils ont subi une augmentation de 35,1 % entre 2010 et 2024 alors que les OMA ont diminué de 11,7% sur la même période. Il faut noter que la production de déchets verts en déchèterie impacte de plus fortement les résultats avec de fortes variations selon les années. La promotion du compostage domestique prévue en 2025 et la mise en place de la collecte des déchets alimentaires devrait permettre de poursuivre la baisse des quantités d'OMA et de se rapprocher de l'objectif à atteindre de -15% en 2030 pour cette catégorie de déchets
- Entre 2010 et 2024, les quantités de DMA enfouies sont passées de 214 à 31,2 kg/hab./an soit une réduction de 88,4 % pour un objectif de - 50 % en 2025, l'incinération de 100% des OMA à partir de 2023 et le développement des collectes par filière ont permis d'atteindre cet objectif ;
- En 2024, seuls 6,3 % des DMA sont enfouis ce qui correspond, pour le territoire de Bourges Plus, au dépassement de l'objectif à atteindre de 10% de DMA enfouis en 2035
- 49,8 % des DMA ont fait l'objet d'un recyclage ou d'une valorisation organique pour un objectif national de 55% en 2020 et de 65 % en 2025. La gestion séparée des biodéchets et plus particulièrement leur collecte pour les habitants ne disposant pas d'un jardin seront de nature à améliorer ces résultats.

Synoptique des déchets de Bourges Plus en 2024



*Gravats: 5051 t utilisées pour le réaménagement d'une carrière.

13.3 *Gisement de déchets restant à valoriser dans les OMr : résultat des caractérisations*

Les quantités d'OMR produites par habitant ont fortement diminué en 2023 mais elles restent cependant importantes (193,6 kg/hab/an). Il est intéressant, afin d'orienter les messages de sensibilisation et de connaître les marges de progrès, de connaître leur composition moyenne.

Aussi, une campagne de 30 caractérisations d'échantillons d'OMr a été menée en novembre et décembre 2023 en différenciant plusieurs typologies d'habitat et en attribuant une pondération à chaque type d'habitat en fonction d'une estimation de la quantité d'OMr produite par chacun.

La méthodologie est la suivante : à l'arrivée du camion de collecte des ordures ménagères, un échantillon est prélevé et trié en treize catégories (papiers, cartons, textiles, déchets putrescibles, ...) et une quarantaine de sous catégories.

Une campagne similaire avait été réalisée en 2019.

Cette opération a fait apparaître que l'on retrouve l'équivalent en moyenne dans le bac vert :

- Déchets d'emballage : 27,7 kg/hab/an en 2023 contre 24,9 kg/hab/an en 2019,
- Verre : 7,4 kg/hab/an en 2023 contre 9,1 kg/hab/an en 2019,
- Papiers : 16,9 kg/hab/an en 2023 contre 20,9 kg/hab/an en 2019,

Soit 54,9 kg/hab/an de matériaux recyclables dans les OMr en 2019 et 52 kg/hab/an en 2023.

En 2023, il faudrait rajouter également à ces matériaux recyclables 22 kg/hab/an de plastiques en extension de consignes de tri qui ne sont à mettre dans le bac jaune que depuis le 1^{er} janvier 2023 avec l'arrivée du message « *tous les emballages plastiques se trient* » qui a remplacé le message « *les bouteilles et flacon avec un bouchon se trient* ».

Les déchets ménagers recyclables appelés par la collecte sélective représentent 38 % de la masse humide des OMR (74 kg - cf. représentation ci-dessous « *collecte sélective-consignes classiques* » et « *extension des consignes de tri* »). Cela est en partie dû aux emballages plastiques nouvellement appelés par les consignes de tri sélectif.

Si l'on compare ces 74 kg retrouvés dans les OMr aux 87,7 kg que l'on collecte via les bacs jaunes et les colonnes à verre, on constate que 54 % du total des recyclables est collecté : les progrès restants à faire sont donc conséquents !

Les déchets potentiellement compostables représentent quant à eux 25 % des ordures ménagères résiduelles (48 kg/hab/an) ce qui est une bonne performance, inférieure à la valeur de référence nationale (71 kg/hab/an), qui est dû d'une part à une faible présence de déchets verts, témoin d'une bonne utilisation des déchèteries et d'autre part à une pratique du compostage sur le territoire supérieure aux moyennes nationales.

Les déchets dits résiduels représentent environ 29 % des OMr, ce qui signifie que si tous les gestes de tri étaient parfaitement réalisés, seuls 57kg/hab/an devraient être collectés dans le bac vert.

Potentiels de détournement des OMR



14 Relations usagers et actions de sensibilisation

14.1 Relations usagers

Le service dispose d'une application dédiée qui permet de suivre l'ensemble des demandes des usagers que celles-ci aient été faites par mails, appels, rencontres, ... Le nombre de demandes enregistrées en 2024 est en baisse importante par rapport à l'année 2023 (- 2087 demandes enregistrées soit -28,15% par rapport à 2023). Ce chiffre reste tout de même en nette hausse par rapport aux dernières années, 2023 ayant été une année exceptionnelle en raison de la mise en œuvre des extensions de consignes de tri qui ont donné lieu à des demandes de bacs plus grands.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Apports volontaire	175	120	193	203	181	134
Bacs	1 635	1 502	1470	1698	5371	2509
Collectes	454	608	647	835	1292	1317
Déchèterie	69	80	74	48	70	90
Encombrants	16	32	24	21	27	24
Prévention	27	19	36	18	99	623
Sacs	60	49	55	141	215	134
Tout autre	102	62	99	148	157	494
TOTAL	2 538	2 479	2 593	3112	7 412	5325

Les deux principaux motifs de sollicitation sont :

- Les demandes relatives aux bacs, qui représentent près de 50% des sollicitations par les usagers. Dans la majorité des cas, cela correspond aux usagers qui ont demandé à avoir des bacs jaunes de plus gros volume.
- Les demandes relatives aux collectes : il s'agit principalement de non vidage de bacs qui font l'objet d'un contrôle par le service et de retraitements par le collecteur.

Pour la prévention : A noter que les demandes de réservation de broyeurs, de couches lavables ou encore d'éco-gobelets n'étaient auparavant pas comptabilisées sur l'application car elles étaient gérées par des formulaires et des échanges mails dédiés uniquement. Leur saisie dans l'application a été systématisée au cours de l'année 2024 ce qui peut expliquer la hausse observée.

Un Numéro Vert est en service à l'attention des usagers (0800 89 77 30), qui est géré par le personnel du service Accueil clientèle de la Direction de l'Eau.

Tous les appels ne sont toutefois pas comptabilisés sur la plateforme dédiée. En effet, ceux faisant l'objet d'une réponse directe des agents d'accueil sans signalement auprès de la Direction de l'Environnement (planning de collecte, ...) ne font pas l'objet d'une saisie et donc d'un suivi comptable sur la plateforme. Ce dernier a reçu plus de 9020 appels en 2024 soit une hausse de 17.65% par rapport à 2023 (7667 appels). Cette hausse s'explique en particulier par les nombreuses interrogations des usagers sur les sessions de sensibilisation au compostage et l'opération de dotation en bacs jaunes plus grands.

14.2 *La sensibilisation*

14.2.1 **La sensibilisation au compostage domestique**

Au cours de l'année 2024, 3 451 personnes ont été sensibilisées au compostage à travers 382 sessions, animées par l'équipe du service prévention de Bourges Plus ou par l'association Compost en Berry. A la suite de ces sensibilisations, les participants ont pu récupérer gratuitement un composteur (fourni par l'agglomération) afin de pratiquer le compostage domestique au quotidien et ainsi trier leurs déchets alimentaires et déchets verts.

Ces sessions ont eu lieu dans toutes les communes de l'agglomération.

14.2.2 **La sensibilisation au compostage partagé**

En 2024, le nombre de site demandeurs d'une mise en place de composteurs partagés a considérablement augmenté. En effet, il y a eu 12 sites de compostages partagés créés.

Ces composteurs partagés ont été installés à la fois en milieu scolaire (collège Jules Verne, Ecole Suzanne Herbinière Lebert), en organismes associatifs et publics (PJJ à écrire en toutes lettres, Le Porche Bourges Plus, chambre d'agriculture, muséum, maison des pourquoi pas, Groupama) et en pied de résidences (2 nouveaux sites).

14.2.3 **La sensibilisation des scolaires à une prévention des déchets**

Des composteurs ont été installés et des sessions de sensibilisation au compostage ont été menées au sein de l'école maternelle Herbinière et du collège Jules Verne par le service Prévention et gestion des déchets.

Aussi, un transfert de compost s'est déroulé en 2024 au sein de l'école des Pressavois et au sein de l'école des Barbottes. Cela a permis une nouvelle fois de sensibiliser des classes au compostage et au tri des déchets verts et alimentaires.

Par ailleurs, quatre interventions ont eu lieu à l'école Saint-Étienne de Bourges pour sensibiliser les élèves au tri sélectif. Au total, 1 038 élèves ont été sensibilisés à ces pratiques de la réduction et du tri des déchets.

14.2.4 **La participation à divers événements**

Tout comme les années précédentes, le service prévention déchets de l'agglomération de Bourges Plus, entouré aussi d'autres structures publiques et associatives, ont pu être présents et organiser divers stands et ateliers :

- **Le Printemps de Bourges**

Du 23 au 28 avril 2024, le service environnement de Bourges Plus a tenu un stand durant le Printemps de Bourges, la place Etienne Dolet à Bourges. Ce stand permettait aux usagers ayant des questions et demandes sur le tri des déchets, la collecte, la prévention etc... de venir discuter avec les agents experts en la matière. A l'inverse, cela a aussi permis aux agents de l'agglomération de prendre les demandes des usagers en compte et de pouvoir discuter avec eux calmement dans un cadre agréable et enjoué.

Seules 441 contacts ont été pris, ce qui nécessitera pour 2025 une modification des conditions de tenue d'un tel stand (localisation, thématique ...).

- **« Faites de l'Ecologie »**

Le service Prévention et gestion des déchets de l'agglomération a tenu un stand lors de l'événement « Faites de l'Ecologie » (mai 2024). Le compostage étant un thème emblématique de l'année 2024, les animations sur le stand étaient en lien avec le déchet alimentaire et comment composter. Bien sûr, le tri des déchets de manière générale a aussi été un sujet au cœur du stand et des animations. 110 personnes ont participé sur le stand de Bourges Plus.

- **Nature Tradition Trucienne**

Lors de la journée Nature organisée par l'association Nature Tradition Trucienne, une agente du service prévention déchets de l'agglomération est venue tenir un stand en lien avec le compostage. Cela a permis ainsi au service d'être présent sur un événement inhabituel, en lien avec les plantes, et aussi sur une commune sur laquelle le service a moins de chance régulière d'être présent. Lors de cette journée, une trentaine de personnes ont pu être sensibilisées au compostage.

- **La Foire Expo**

Comme sur tous les stands de l'année 2024, le thème envisagé par le service déchets de Bourges Plus sur la Foire Expo de Bourges a porté sur les déchets alimentaires.

Sur cette photo sont d'ailleurs visibles les deux choix possibles à venir pour le tri des déchets alimentaires : le composteur et l'abri-bac.

Au cours de cette Foire Expo, plus de 500 visiteurs étaient présents sur le stand.

- **La Semaine Européenne de la Réduction des Déchets (SERD) (novembre)**

Sur le modèle de l'édition 2023, l'animatrice du Programme Local de Prévention Déchet a pu contacter et sensibiliser les structures en lien avec la prévention déchets afin de mettre en place des animations tout au long de la semaine. L'objectif était aussi d'avoir des animations sur l'ensemble du territoire de l'agglomération et pas seulement sur un espace dédié à la SERD.

12 partenaires y ont participé : La Fresque du Climat, Compost'en Berry, le repair café, les jardiniers solidaires, Zero Waste Berry, l'UFCV, aux herbes etc., TRIINC, Lou'ange, Emmaüs du cher, Galerie commerciale carrefour, l'Entraide Berruyère.

Au final, une trentaine d'animations ont été proposées par tous ces acteurs, à chaque fois dans un lieu différent. Cela montre clairement que les acteurs locaux sont prêts à agir pour une prévention des déchets aux côtés de l'agglomération de Bourges Plus.

- **La société SUEZ**

Les agents de la Direction ont également réalisé des actions ciblées suite à l'identification d'erreurs de tri par le prestataire de collecte. La société SUEZ met en place une équipe de 2 ambassadrices de tri qui contrôlent la qualité du contenu des bacs. Les tournées sont contrôlées pendant plusieurs semaines consécutives permettant ainsi de toucher tous les usagers d'une tournée (même ceux ne sortant pas leurs bacs toutes les semaines) et un meilleur suivi des usagers ne respectant pas les consignes de tri.

La société SUEZ fournit des outils numériques permettant de mieux suivre les actions de contrôle de qualité (TSMS : Tous sur mes Services Déchets) mis en œuvre dès le 1er juillet 2020 ainsi que

l'application numérique Mon Service Déchets qui a été déployée début 2021 à l'attention de tous les habitants via leur smartphone.

- *SPL Triinc :*

L'année 2024 a été marquée par un accroissement du nombre de visites du centre de tri.

En effet, depuis la fin de l'année 2023, la SPL Tri Berry Nivernais propose une visite du site aux équipes municipales, aux entreprises privées ainsi qu'aux particuliers.

Les 105 visites en 2024 ont permis de sensibiliser 1588 personnes au tri des déchets d'emballages sur le territoire, ce qui représente une nette progression par rapport à l'année 2023 (25 visites pour 409 personnes sensibilisées).

15. Synthèse du Programme Local de Prévention des Déchets (PLPD)

Synthèse du Programme Local de Prévention Déchets

- Adoption du PLPD en 2015** →
- Diagnostic du territoire
 - Rencontre des acteurs locaux
 - Réflexion sur les actions possibles
- Durée de vie du PLPD de **7 ans**
- Soutien financier et technique de l'ADEME 2014-2019

Objectif 2014-2019: Baisse de 7% de la production d'Ordures Ménagères et Assimilées:
 → 2014-2019: **-1.2%** → 2014-2024: **-9%**

LES PRINCIPAUX EVENEMENTS EN 2024

**PROMOTION
DU
COMPOSTAGE**





En prévision du changement de collecte avec la sortie des déchets alimentaires du bac des ordures ménagères, des sessions de sensibilisation au compostage avec distribution de composteurs et de bioseaux ont eu lieu.



3532 bioseaux distribués



5972 composteurs distribués



12 sites de compostage partagé installés (milieu scolaire, pied de résidence, organismes associatifs et publiques)

**PROMOTION
DU BROYAGE
DE
PROXIMITE**





Cette action permet de répondre à des besoins de broyat pour le compostage, mais également dans les jardins, ce qui permet de valoriser ces végétaux au lieu de les évacuer en déchèterie.



192 prêts de broyeurs



1186 journées de broyage



105 mètres cubes de broyat réalisés



30 tonnes de déchets verts évités

**SENSIBILISATION
AU TRI, A LA
PREVENTION
DES DECHETS**





- Installation de composteur et sensibilisation au compostage au sein de l'école maternelle Herbinière et au sein du collège Jules Verne
- 4 interventions au sein de l'école St-Etienne afin de sensibiliser au tri sélectif.
- 1038 élèves sensibilisés



Participation à **5 évènements** : Printemps de Bourges, Faîtes de l'Ecologie, Nature Tradition Trucienne, Foire Expo, SERD

**DE
MULTIPLES
PARTENAIRES**





- **Vers une collaboration renforcée pour la prévention des déchets**

De plus en plus, l'idée d'une mise en place des actions du PLPD grâce à une **collaboration** étroite entre le service environnement de Bourges Plus et chaque **partenaire** (CCAS, associations, collectifs, entreprises etc...) semble pertinente; unifier les efforts permettrait de rendre les actions de prévention des déchets plus impactantes.

16 Indicateurs financiers

Sont assurés par des opérateurs privés :

- La collecte en porte à porte, la collecte des points d'apport volontaire, l'enlèvement des bennes dans les déchèteries, le gardiennage des déchèteries des Quatre Vents, des Danjons et de Saint-Doulchard,
- Le traitement de l'ensemble de ces flux.

Sont assurés en régie :

- Le gardiennage des déchèteries de Trouy, La Chapelle Saint-Ursin et Saint-Just,
- La gestion de la pré collecte,
- La sensibilisation des usagers,
- Le suivi de la qualité des prestations sous-traitées.

16.1 Les principaux marchés

Les montants annuels des principales prestations rémunérées à des entreprises sont les suivantes :

Prestataires en 2024	OBJET	MONTANT € TTC 2022	MONTANT € TTC 2023	MONTANT € TTC 2024	Variation 2023-2024 € TTC
	COLLECTE	4 450 138	4 998 154	5 200 324	202 170
VEOLIA	Collecte en apport volontaire	193 010	266 216	285 487	19 271
SUEZ	Collecte en porte à porte	4 233 657	4 698 512	4 873 616	175 103
VEOLIA	Collecte encombrants	23 470	33 425	41 221	7 796
	TRI - VALORISATION - TRAITEMENT	5 585 791	6 339 329	6 631 502	292 174
SUEZ	Compostage des déchets alimentaires	0	7 398	16 353	8 955
PAPREC	Enfouissement et incinération des OMr et déchets de nettoyage	3 531 572	3 816 477	3 766 431	-50 045
VEOLIA	Transfert des OMr et déchets de nettoyage	527 833	537 672	533 884	-3 788
SPL	Tri des DEM et papiers	1 285 174	1 738 450	2 097 366	358 917
VEOLIA	Traitement des résidus urbains, encombrants, sables	241 211	239 332	217 467	-21 865
	DECHETERIES	2 419 892	2 714 396	3 022 493	308 098
VEOLIA	Tout venant	697 407	808 528	789 555	-18 973
VEOLIA	Déchets verts	469 733	589 667	681 262	91 595
VEOLIA	Bois	184 751	230 749	246 886	16 137
PAPREC	Gravats	113 802	137 990	133 238	-4 753
VEOLIA	Gestion accueil et entretien	568 792	569 451	763 605	194 154
PAPREC	Déchets dangereux spécifiques	155 855	187 348	204 879	17 531
VEOLIA	Autres déchets déchèteries	229 552	190 662	203 069	12 406
	TOTAL	12 455 821	14 051 878	14 854 319	802 441

La hausse des coûts a fortement diminué cette année puisqu'elle était de +15,2% en 2022, +12,8% en 2023 et qu'elle n'a été que de 5,7 % en 2024.

A noter particulièrement cette année, une baisse du coût des prestations liées aux ordures ménagères résiduelles grâce à une baisse des tonnages, même si elle a été modérée en 2024 (-1,3%). Il en est de même pour le tout venant des déchèteries, là encore grâce à une baisse des tonnages. Cette dernière est liée à la mise en place de nouvelles REP qui permettent une meilleure valorisation des déchets et à un bon geste de tri des habitants.

Les principales hausses de coûts en 2024 sont liées :

- Au renouvellement du marché d'accueil des usagers en déchèteries qui a été l'occasion d'augmenter le nombre d'agents d'accueil sur les déchèteries des 4 Vents et de Saint Doulchard permettant de mieux orienter les usagers pour un meilleur tri des déchets
- Au renouvellement du marché de collecte des encombrants avec des coûts qui ont très fortement augmenté

16.2 Montant annuel des dépenses du service et modalités de financement

La majeure partie des recettes du service collecte, traitement et élimination des déchets provient de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) dont le montant perçu en 2024 s'est élevé à 16 454 864 € pour 15 800 684 € en 2023. Il a été décidé en 2022 d'augmenter le taux de TEOM pour le faire passer d'un taux de 8,45% à un taux de 10,45%. Cette augmentation était inévitable au vu des hausses successives des coûts des différents marchés de collecte et traitement constatés. Le taux est resté stable en 2023 et 2024.

Il a, par ailleurs, été décidé de ne pas appliquer d'exonération facultative de TEOM sur le territoire communautaire hormis celles applicables de plein droit dans le cadre de l'article 1521-2 du code Général des Impôts.

A été institué en 2015 un plafonnement des valeurs locatives des locaux d'habitation passibles de la TEOM (article 1522 II du Code Général des Impôts). Le seuil de plafonnement a été fixé à 2,5 fois la valeur locative moyenne communale.

Pour l'ensemble du service collecte et traitement des déchets, le coût des dépenses en section de fonctionnement pour 2024 s'est élevé à 18 280 361 € en mouvements réels, et à 18 612 761 € en intégrant les dotations aux amortissements (source : compte administratif disponible sur le site internet de Bourges Plus).

Les recettes réelles de fonctionnement en 2024 se sont élevées à 19 529 096 €. Majorées des opérations d'ordre, elles sont portées à 19 540 056 €.

Coté investissement, les dépenses d'investissement sont de 2 164 511.63 € tandis que les recettes se sont élevées à 340 491.73 €.

Ces montants sont extraits des annexes budgétaires qui accompagnent la maquette du Compte Administratif, notamment l'état A7.3.1. de répartition de la TEOM qui recense l'ensemble des dépenses et des recettes au titre de la compétence « collecte et traitement des ordures ménagères ».

A compter de 2020, cet état intègre dorénavant, conformément à la réglementation, des dépenses indirectes en lien avec l'objet du service concerné. Ce n'était pas le cas précédemment, et seules figuraient des dépenses directes imputées sur la rubrique fonctionnelle 812 « collecte et traitement des ordures ménagères ».

Une comptabilité analytique est ainsi mise en place, dans le sens des méthodes usuellement appliquées par les entreprises. Les clés de répartition retenues sont :

- Affectation de charges hors frais financiers par ventilation des dépenses réelles nettes de fonctionnement de la rubrique fonctionnelle 020 (administration générale) au prorata du rapport égal à :
(somme des dépenses réelles de fonctionnement du 812)/(total des dépenses réelles de fonctionnement du budget principal)

Clé utilisée comme suit :

- Au BP de l'année n, à partir de l'analytique de l'année n-1,
- Au CA de l'année n, à partir de l'analytique.
- Affectation de charges financières du budget principal, au prorata du rapport égal à :
(dépenses réelles d'investissement du 812/dépenses réelles totales du budget principal)

Au BP et au CA, en fonction de l'analytique n-1.

16.3 Modalités d'établissement de la Redevance Spéciale

Conformément à l'article L 2333-78 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Communauté d'Agglomération de Bourges avait instauré, par délibération du Conseil Communautaire du 29 juin 2009, une redevance spéciale fixée forfaitairement à 1€/an.

Dans un souci de simplification, l'article 57 de la Loi de Finances rectificative pour 2015 permet de financer par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) les dépenses afférentes à la gestion des déchets assimilés à des ordures ménagères, alors qu'auparavant :

- le produit de la TEOM ne pouvait couvrir que les dépenses liées aux déchets ménagers, excluant ainsi les déchets assimilés principalement constitués de déchets d'activités économiques,
- et que pour ces derniers, le moyen de financement devait être la redevance spéciale.

Aussi, lors du conseil communautaire du 26 septembre 2016, les élus ont pris la décision d'abandonner la redevance spéciale.

16.4 Montant des soutiens reçus par les éco organismes

Des soutiens sont perçus par Bourges Plus qui sont prévus dans le cadre des dispositifs Responsabilités Elargies des Producteurs (REP) versés par les éco-organismes :

- CITEO (anciennement Eco-Emballages) pour les emballages ménagers,
- CITEO (anciennement Eco-Folio) pour les papiers,
- Ecosystèmes pour les Déchets d'équipements électriques et électroniques,
- Eco DDS pour les déchets dangereux spécifiques,
- Eco Maison pour les déchets d'équipements mobiliers, les articles de bricolage et de jardin et les jeux et jouets
- ECO TLC pour les déchets de Textiles, Linge de maison et Chaussures.
- ...

En 2024, cela a représenté 2 325 331 €, une part prépondérante de ce montant est versée par CITEO. Les modalités d'intervention des éco-organismes sont différentes : CITEO apporte un appui financier, la collecte et le tri des déchets étant à la charge des collectivités alors qu'Eco DDS, Eco Mobilier, et Ecosystèmes ainsi que les éco organismes en charge des piles, pneus, ... assurent la collecte et le tri traitement des déchets gratuitement. Il faut donc plutôt considérer les coûts évités pour eux.

€	CITEO	Ecosystèmes	Eco DDS	Eco Mobilier	TOTAL
2021	752 805	30 151	7 000	62 341	852 297
2022	1 111 107	30 724	11 864	62 679	1 216 374
2023	1 309 001	34 096	8 649	61 354	1 413 100
2024	2 101 689	57 865	10 428	60 000	2 325 331

16.5 Montant des recettes perçues au titre de la valorisation

Les rachats des déchets dans le cadre d'une valorisation matière donnent lieu à des recettes non négligeables :

- Carton et ferraille de déchèteries,
- Verre en apport volontaire,
- Papiers, flaconnages plastiques, emballages en acier et en aluminium, cartons, ...

En 2024, cela a représenté une recette totale d'un montant de 689 603 € pour 699 740 € en 2023 soit une stabilité globale.

	Papiers			Plastiques			Aluminium			Cartonnettes			Acier		
	Poids	Montant	PM	Poids	Montant	PM	Poids	Montant	PM	Poids	Montant	PM	Poids	Montant	PM
2021	2 739	224 307	82	482	129 479	269	25	10 817	427	965	57 005	59	199	28 386	143
2022	2 340	295 404	126	507	257 367	508	26	12 886	495	894	38 367	43	257	32 323	126
2023	1 443	178 601	124	521	150 098	288	50	15 346	307	1 650	94 223	57	257	54 324	211
2024	1 305	137 240	105	559	110 209	197	66	47 333	720	1 563	82 572	53	233	47 290	203
	Verre			Cartons déchèteries			Ferraille déchèteries								
	Poids	Montant	PM	Poids	Montant	PM	Poids	Montant	PM						
2021	3 359	56 972	17	694	79 071	114	657	155 001	236						
2022	3 251	72 413	22	658	61 753	94	498	127 187	255						
2023	3 272	78 241	24	687	15 059	22	534	106 975	200						
2024	3 231	79 651	25	678	32 558	48	745	138 057	185						

Poids : en tonnes, PM : prix moyen

16.6 Synthèse sur les recettes

En euros (€)	2021	2022	2023	2024
Reprises	741 995	897 701	699 740	689 603
Soutiens	852 297	1 216 374	1 413 100	2 325 331
Part° communes	32 000	33 997	34 713	39 822
TEOM	11 745 300	14 915 934	15 800 584	16 454 864
Subventions	0	0	17 752	0
Total	13 371 592	17 064 006	17 965 889	19 509 620

Les recettes inscrites dans le tableau ci-dessus peuvent être légèrement différentes de celles inscrites dans le Compte Administratif (sauf pour la TEOM) en raison de règles de rattachement différentes entre la comptabilité publique et la méthode comptacout mise en œuvre pour l'analyse fine des dépenses relatives aux déchets ménagers et assimilés.

L'augmentation observée de la TEOM entre 2021 et 2022 est à relier à l'augmentation du taux de celle-ci qui est passé de 8,45 % à 10,45 %, l'augmentation entre 2023 et 2024 est liée à l'augmentation des bases nationales.

17 Perspectives 2025

Centre de tri mutualisé

Face à une dégradation de la qualité du tri par les usagers, et la multiplication d'incidents au centre de tri (départs d'incendie dus à la présence de piles lithium, de bonbonnes de protoxyde d'azote,..) des actions de sensibilisation et de communication coordonnées par la SPL et les collectivités seront étudiées .

Programme Local de Prévention des Déchets

La révision du PLPD et une évolution de la gouvernance du PLPD dans la composition du comité de Pilotage par une association plus large de partenaires locaux (associations, établissements publics...) seront également recherchées.

Déchèteries

L'année 2025 donnera lieu :

- au suivi des premiers résultats suite à la mise en place de trois nouvelles filières de REP
- à l'extension de la vidéo surveillance (Trouy)
- à une étude pour définir les travaux à réaliser dans trois des déchèteries en raison de leur changement de statut au titre des installations classées pour la protection de l'environnement et dans deux autres pour améliorer les conditions de fonctionnement
-

Déchets alimentaires

L'année 2025 sera axée la mise en œuvre du scénario de gestion séparée des déchets alimentaires :

- collecte des déchets alimentaires en points de regroupement dans des abribacs dans les secteurs et/ou communes dans lesquels les habitants ne disposent pas de jardin
- collecte en bacs dédiés des déchets alimentaires pour les établissements publics produisant des quantités importantes (collège, lycées, écoles, ...)
- poursuite de la réalisation de sessions de sensibilisation avec remise d'un composteurs domestique pour les habitants disposant d'un jardin

Pré collecte

Avec l'opération d'adaptation des contenants de Sulo, la base de données Gesbac sera mise à jour. Une réflexion sur les modalités d'optimisation du suivi (outil numérique,..) sera menée.

Collecte

Le marché de collecte en porte à porte prendra fin en décembre 2027. L'année 2025 devra permettre de préparer cette consultation notamment par le choix d'un AMO pour accompagner la collectivité

Liste des sigles

CSDND : centre de stockage des déchets non dangereux

CTVD :

DDS : déchets diffus spécifiques

DEEE : déchets d'équipement électrique et électronique

DEM : déchets d'emballages ménagers

DMA : déchets ménagers et assimilés

DO : déchets occasionnels

ETP : Equivalent temps plein

ICPE : installation classée pour l'environnement

OMA : ordures ménagères et assimilés

OMR : Ordures ménagères résiduelles

PAV : point d'apport volontaire

PLPD : programme local de prévention des déchets

RPQS : rapport public sur la qualité du service

SPL : Société Publique locale

TGAP : taxe générale sur les activités polluantes

TLC : textiles, linges, chaussures

UVE : Unité de Valorisation Energétique